



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

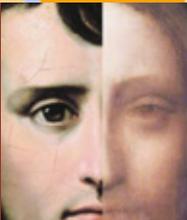
SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE

BASTIA

L'ART DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

INTERVIEW D'ANTOINE GRAZIANI P5 À 7

1,60€



LIVRES
**NAPOLÉON,
UN DESTIN MESSIANIQUE**

P23

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
ASSEMBLÉE P8
BRÈVES P20
CONJONCTURE P22
CARNETS DE BORD P26
ANNONCES LÉGALES P11



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

HA DETTU CALCOSA
PÀ A MERZENDELLA?

MES CHERS CONCITOYENS...



KAMPA'

À LA UNE
POLITIQUE

ANTOINE GRAZIANI :
L'ART DE LA DÉMOCRATIE
PARTICIPATIVE **INTERVIEW P5 À 7**



OPINIONS

ASSEMBLÉE **SESSION DES 25 ET 26 MARS**

EN BREF ET EN CHIFFRES

CONJONCTURE **DÉMOGRAPHIE, VERS LE COUP DE VIEUX?**

LIVRES **NAPOLÉON, UN DESTIN MESSIANIQUE**

POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P20

P22

P23

P26

P11

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition:

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction:

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Viaghjà sanu?

Mentri chì u governu francesi conta nant'à a vaccinazioni contr'à a Covid 19 pà pruvà à ritruvà u più prestu pussibili una vita « nurmali », eccu chì un mezu novu hè statu prisintatu. Thierry Breton, u cummissariu aurupeu in carica di i vaccini inde l'Unioni aurupea, hà datu i ditagli di un certificatu sanitariu. Un attrazzu chì si presenta sottu una forma numerica o in carta è chì pudaria essa funziunali u 15 di ghjunghju. Nant'à stu certificatu sanitariu, validatu da i 27 Stati membri, si ritruvarà a data di nascita, u numaru di u passaportu certificatu cù u QR code, s'è omu hè statu vaccinat, u gennaru di vaccinu, s'è vo seti stati tocchi da a malatia è s'è a parsona t'hà anticorpi o micca. Eppo pà quilli chì ùn avarani avutu nè vaccinu, nè malatia è pà quali si dumandarà un testu PCR, u statu di quillu test. Ci voli à pricisà chì stu documentu ùn sarà micca ubligatoriu. I cittadini auropei chì u vulariani u duvarani dumandà à u so paesi, pà quilli chì circariani à ritruvà una certa capacità di mova, senza essa un risicu par sè o par l'altri. Soca, pà a statina, si pensa di salvà cusì a staghjoni turistica, o in tutti i casi di cunnosciani una com'è quilla di u 2020. Sò parechji, inde sfarenti cunsultazioni, à avè a paura chì i libertà privati sighini minacciati. Eppure, u cummissariu aurupeu Thierry Breton voli rassicurà l'aghjenti. Ma, à dilla franca, hè difficiuli di veda i cosi à cortu o mezu andà, è di truvà simpliciamenti un palmu di nettu. Si pudarà turnà un ghjornu à manghjà o à bia un colpu com'è prima o guasgi, è si pudarà sempri viaghjà senza avè quillu documentu ? Andeti à sapè ! Comu essa sicuri inde un mumentu d'incertezzi numarosi, chì a s'allonga dipoi più d'un annu oramai? Hè impussibili! A sola cosa à fà, par disgrazia, hè d'aspittà, ciò ch'è no femu di megliu, è di crucià i diti, lachendu a nostra sorti in mani à ghjenti chì ùn cunnoscini cà l'arti di l'impruvisà... ■ **Santu CASANOVA**

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN

Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

IL FAUT QU'UNE PORTE SOIT OUVERTE OU FERMÉE

EN LIBERTÉ

Rude époque. Dur, dura lex lorsque Castex cède, puis rétrocède aux foules ébahies sa conception du reconfinement en kit avec notice de montage en V.O empruntée à Ikea. Rude révélation quand M. Pietraszewski, secrétaire d'État chargé des retraites [si, si, ça émerge au budget! Vous pouvez vérifier] entreprend de nous expliquer clairement comment sera calculé le montant de la retraite de ceux qui y parviendront, peut-être. Là, ébloui par tant de lumière, on touche à l'Empyrée! Rude moment à passer lorsque la question d'un journaliste sur un reconfinement dehors, qui ressemble à s'y méprendre à l'absence de confinement, provoque un haut-le-cœur chez le porte-parole du gouvernement. Avec ce commentaire irrité, ersatz de feulement d'une vedette d'exposition féline: «*Je ne suis pas fétichiste des mots!*» Chef-d'œuvre d'intolérance à l'encombre, entre autres, des femmes et des hommes addicts à l'achat et au port de dessous chics. Ainsi, curieuse manifestation d'ouverture d'esprit au XXI^e siècle, faire un distinguo élémentaire entre «ouvert» et «fermé» tiendrait du fétichisme. Savoir ce que parler veut dire ne ferait donc pas partie des prérequis pour le titre de porte-parole du gouvernement? Pour édulcorer le propos, disons qu'il n'est jamais trop tard pour apprendre. En matière d'huis, le «*en même temps*» macronien n'a pas cours: *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée.*

Ma grand-mère possédait une douzaine de poules, élevées en toute liberté aux alentours de la maison familiale. Totalement illettrée, Minnana ignorait tout de Musset. Elle se trouvait à des années lumières de l'Ena. Mais elle possédait ce bon sens indispensable à la survie des humbles de nos campagnes. Sans avoir jamais entendu parler de Despréaux, elle savait qu'il fallait appeler un chat un chat. Elle savait qu'il fallait le soir venu, enfermer ses poules pour faire échec au renard. Elle savait aussi, par des moyens d'investigation que je ne révélerai pas de peur de heurter le reliquat de chasteté qui subsiste sous nos latitudes, que les poules en puissance de ponte le lendemain seraient consignées au poulailler jusqu'à la ponte attendue. C'était là sa façon de tester, tracer isoler.

Le risque zéro n'existait pas au XVII^e siècle. Pas plus que de nos jours. Boileau l'apprit à ses dépens. Ayant eu maille à partir avec Charles Rollet procureur du roi, il avait écrit: «*J'appelle un chat un chat et Rollet un fripon.*» Il récolta en retour une bastonnade. Administrée non pas par le procureur ou ses gens mais par un Rollet homonyme, prétentieux quidam qui s'était senti visé.

Je ne suis pas «fétichiste» des châtiments corporels. Bien plus, je pense que lever la main sur autrui c'est s'avilir. Pourtant, de même qu'il existe des salles des pas perdus, j'avoue qu'il m'arrive de penser, en nos jours les plus noirs, qu'il est de salutaires coups de pied au cul qui se perdent. ■ **Paulu Santu MUSÉ-PUGLIESI**

HUMOUR

Perdre le fil avec aplomb

Le locataire de l'Élysée, outre un goût prononcé et jamais démenti pour le port de la panoplie, serait dit-on dispensé de tenir compte de l'avis des scientifiques par la grâce de son expertise d'autodidacte en épidémiologie. Quelle chance pour la startup-nation de pouvoir compter sur un dirigeant aussi protéiforme, sur ce thaumaturge, ce phénix de la pensée dont les fulgurances guident son pays vers un futur toujours plus brillant. C'est le message que véhiculent les #MacronFacts des réseaux sociaux, cette énumération de toutes les vertus, de tous les exploits de celui qui depuis 4 ans est passé de Jupiter à Clemenceau avant de devenir le nouveau pasteur. Une ironie mordante, qui ne cache ni la colère que le personnage suscite, ni l'exaspération née des semaines censément décisives qui s'écoulent sans grand changement. Il n'en reste pas moins que pendant le cirque, la mise en pièces des libertés et des remparts sociaux se poursuit sans heurt et sans crainte de manif réunissant plus de 6 personnes. Un rêve pour celui que d'aucuns présentent comme le nouveau Bonaparte, oubliant commodément au passage que si le Puvarettu avait sans doute d'énormes défauts, il savait, lui, ce que planifier intelligemment veut dire et ne finissait pas des semaines une fois qu'il avait arrêté son plan. Il ne l'a fait qu'une fois, au Kremlin, pour un résultat pas précisément glorieux ni économe en vies humaines.

Pour être juste, il ne faut pas méconnaître la grande détermination dont fait preuve le soi-disant maître des horloges lorsqu'il s'agit de ruiner la décentralisation pourtant inscrite à l'article 1^{er} de la Constitution. On a appris grâce à Gilles Simeoni qui rapportait ses propos, que, selon le représentant de l'état «payeur», il était normal que l'état seul décide avec les maires de la manière dont seraient attribués les fonds du PTIC. On peut s'interroger sur le message envoyé avant les territoriales, dont rien ne dit qu'elles ne seront pas une nouvelle fois repoussées: quelle meilleure manière de miner la mobilisation des électeurs que de leur démontrer l'inanité de leur démarche? À quoi bon se déplacer pour un scrutin désignant des gens que le pouvoir parisien court-circuite à plaisir et à volonté? Foin de démocratie, vive la conception verticale du pouvoir revendiquée par le sieur Macron.

On ne peut que regretter – du bout des lèvres et tant que la chose est encore autorisée – que la verticalité revendiquée par ce vibronnant attentiste se traduise aujourd'hui par la position aussi horizontale que définitive de quasiment 100 000 de ces personnes qu'il avait peu ou prou mission de protéger. ■ **Eric PATRIS**



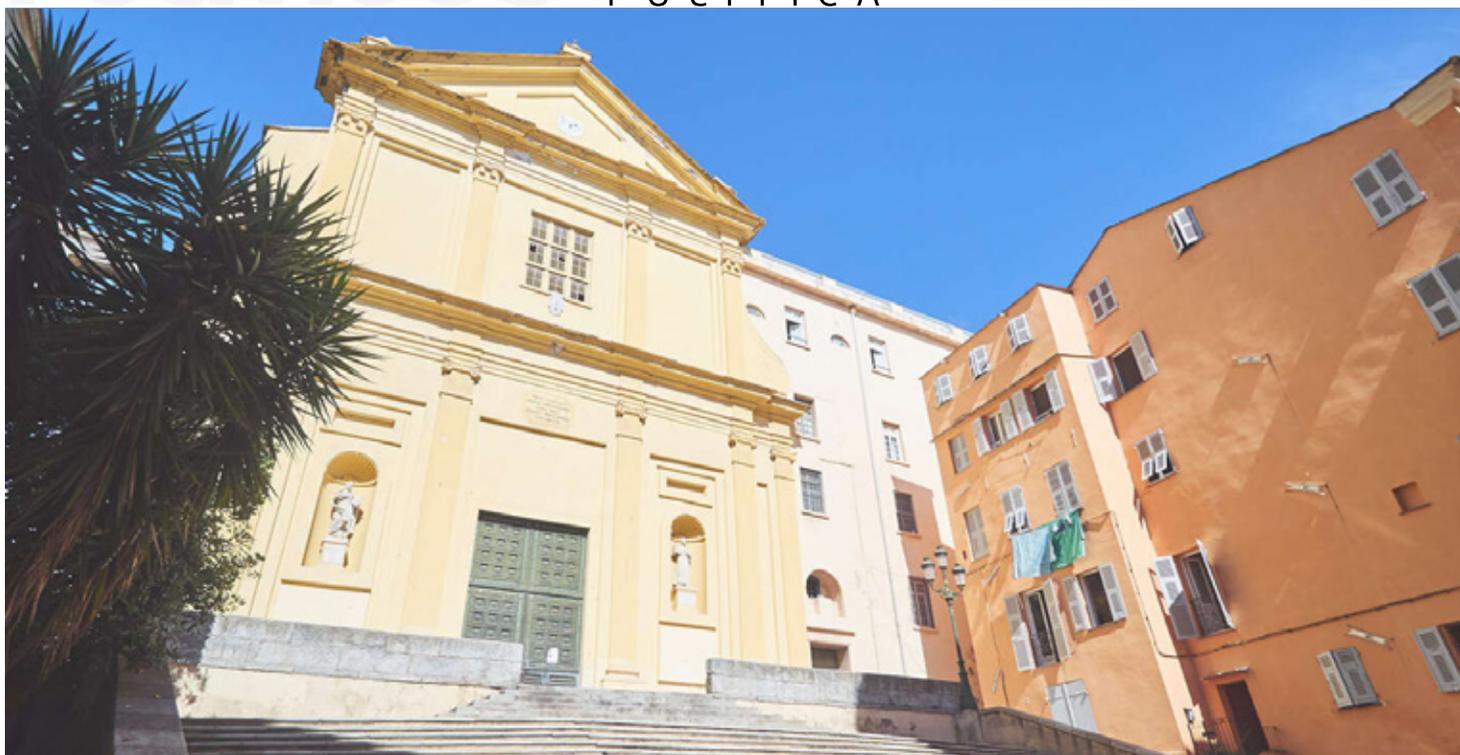
Photo DR

ANTOINE GRAZIANI

L'ART DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

En janvier 2021, les Bastiais ont voté afin de désigner les projets qu'ils souhaitent voir se réaliser dans le cadre du budget participatif. Depuis 2014, en effet, la ville de Bastia met un point d'honneur à instaurer ce qu'elle nomme la démocratie participative. Une délégation confiée au jeune adjoint au maire Antoine Graziani, également en charge de la vie associative et la vie des quartiers.

Une interview de Christophe Giudicelli



Quels sont les projets qui ont été proposés cette année et lesquels ont été retenus?

32 projets ont été déposés cette année et 13 ont été soumis au vote après une étude par les services de la ville sur leur faisabilité financière et technique. Nous avons 4 projets qui ont été retenus, pour une enveloppe de 220 000 euros. Beaucoup de projets sur la valorisation du patrimoine, comme la restauration de l'Oratoire Saint Roch, la restauration de la maisonnette proche de l'Octroi, le remplacement des carreaux de l'église Saint Charles et la restauration et la mise en eau de la fontaine des Jésuites, rue Chanoine Letteron.

Les années précédentes, les projets portaient plutôt sur la mise en place de cendriers urbains ou de jeux pour les enfants, cet accent mis sur le patrimoine, c'est un choix?

Au niveau de la mairie, nous ne décidons pas, ce sont vraiment les citoyens qui décident et il est vrai que chaque année nous pouvons sortir un thème phare qui est cette année le patrimoine. Nous nous en félicitons, mais nous ne l'expliquons pas.

Du point de vue de la municipalité, qu'apporte le budget participatif?

La délégation démocratie participative a été mise en place en 2014, le budget participatif est en place depuis 2018. Cette année, il s'agit de la quatrième édition. Le budget est cette année en augmentation de 60 000 euros par rapport à l'année précédente. Il y a une volonté de faire émerger la participation citoyenne. Concrètement, l'objectif est d'impliquer les citoyens au quotidien dans la vie de la cité, que ce soit par les conseils de quartiers et par le budget participatif au travers duquel ils peuvent proposer des projets, nous interroger sur ces projets et enfin les mettre en œuvre.

Quelle est l'évolution de la participation des Bastiais au budget participatif?

Il y a une augmentation du nombre de projets déposés, mais nous notons surtout une forte augmentation du taux de participation au vote, 900 votes en plus pour s'établir à 2 082 votants. Nous espérons faire plus à l'avenir.

Le budget pour cette opération va-t-il augmenter?

L'objectif est d'arriver à 250 000 euros dans les années à venir. Ce qui serait très bien et nous serons dans ce que font les autres villes de la même strate.

Cela permet-il à la commune de prendre conscience des envies des Bastiais plus facilement?

Nous ne choisissons en rien les projets qui sont déposés, mais cela peut être source d'indication, source d'idées pour la municipalité, même si nous n'allons pas reprendre le projet qui a été déposé par le citoyen. Nous pouvons noter une envie, une demande des habitants et travailler sur le projet et pourquoi pas l'améliorer et le faire émerger. Nous pouvons nous inspirer des projets déposés.

La démocratie participative permet-elle selon vous d'impliquer davantage le citoyen dans les projets de la ville?

Tout à fait, c'est l'objectif. Quand nous avons commencé, en 2018, le dispositif était méconnu, il a fallu l'expliquer, aller dans les conseils de quartiers. Expliquer aux citoyens que la phase d'étude, de devis, prenait du temps et qu'au final les projets qu'ils proposaient seraient réalisés. Nous avons pu concrétiser l'installation de mobilier urbain, de cabines à livres, la mise en œuvre d'une application pour gérer son stationnement à distance. Tous ces projets ont été lauréats. Le budget participatif touche vraiment le terrain. Les habitants qui vivent dans les quartiers sont les premiers utilisateurs. Nous sommes sur de la démocratie directe. Nous avons des expertises d'usages des habitants, ce sont vraiment leurs besoins et on ne se trompe pas.

Cette démocratie participative n'est-elle pas aussi une sentinelle de l'élu sur le terrain?

Tout à fait, le budget participatif et les conseils de quartiers que nous allons relancer dans les semaines à venir sous un nouveau format sont les relais de la municipalité, les expertises d'usages, c'est très important. À la mairie, nous avons souvent le nez dans les dossiers, mais ma délégation et ses services sont sur le terrain au quotidien pour rencontrer le plus de monde possible.

«Les habitants qui vivent dans les quartiers sont les premiers utilisateurs. Nous sommes sur de la démocratie directe. Nous avons des expertises d'usages des habitants, ce sont vraiment leurs besoins et on ne se trompe pas.»



Pourquoi transformer les conseils de quartiers?

En raison de la crise sanitaire, depuis un peu plus d'un an, les conseils de quartiers sont, comme partout, à l'arrêt. Ils ont bien fonctionné sur certains quartiers durant un certain nombre d'années. Beaucoup moins dans d'autres endroits de la ville. Aujourd'hui, avec ma nouvelle délégation j'entends redonner un peu de peps et redynamiser ces conseils de quartiers, peut-être en les institutionnalisant avec un bureau. Sous une autre forme un peu plus cadrée, avec trois niveaux de participation, l'information, la coconstruction et la consultation. Peut-être aussi aller chercher, ce qui nous a manqué dans ces conseils, c'est-à-dire de la jeunesse et divers acteurs du quartier, comme le monde associatif et économique. Il faut réunir tout ce monde autour d'une table afin de créer des projets, faire passer des informations, de la consultation et redonner la parole à tous les acteurs de chaque quartier. Les conseils de quartiers sont au nombre de 7, là aussi nous allons travailler avec les habitants pour un redécoupage. Nous sommes vraiment en train de reprendre avec les services l'ensemble du fonctionnement des conseils de quartiers et nous allons mener une consultation pour voir comment les habitants les voient.

À quoi pourrait ressembler la nouvelle mouture des conseils de quartiers?

On va le définir avec les services et les habitants via un questionnaire. Ils pourraient s'articuler autour d'un bureau avec un président, deux vice-présidents et un comité d'animation du quartier. L'objectif est d'avoir plusieurs niveaux de réunions avec les élus, s'ils ont besoin d'être interrogés, avec un ordre du jour afin que l'on puisse travailler sur les dossiers.

Dans une ville, il y a déjà un conseil municipal, quel rôle justement pour un conseil de quartier et le dialogue entre les deux?

Je pense que dans un conseil de quartier nous devons mettre autour d'une table toutes les générations, acteurs économiques et associatifs, avec tout ce que cela entraîne, notamment sur les différences de vision. Je vois des réunions trimestrielles,

« Dans un conseil de quartier nous devons mettre autour d'une table toutes les générations, acteurs économiques et associatifs »

des rencontres interquartiers pour échanger sur leurs projets sur leurs travaux.

L'opposition souhaiterait que les Bastiais soient consultés sur des projets plus importants voire structurants. Est-ce envisageable?

Il y a trois axes sur la démocratie participative. Le premier, c'est le budget participatif qui est l'action phare qui apporte le plus de concret. Le second, ce sont les conseils de quartiers où l'on consulte les citoyens. Le troisième, axe c'est la consultation. C'est une volonté politique d'aller consulter les citoyens sur des sujets précis. Nous allons nous y atteler sur pas mal de sujets. La consultation citoyenne, c'est de la démocratie participative et nous allons la mettre en œuvre.

La démocratie est un exercice difficile, c'est aussi un engagement. Comment trouver des Bastiais assez motivés?

Des Bastiais intéressés par les conseils de quartiers il y en a, des Bastiais intéressés pour se mettre autour d'une table et discuter de projets et être informés, il y en a énormément. Comment faire venir plus de monde dans les conseils de quartiers? En excluant les questions personnelles et problèmes personnels de chacun. Ce n'est pas le lieu, il y aura une autre voie pour ces questions-là. Le conseil de quartier est un lieu dans lequel on vient pour l'intérêt général du quartier, de la ville et des habitants. Ce sera à nous, tout comme pour le budget participatif, de démontrer que cela peut marcher au quotidien en construisant ensemble, avec les citoyens. Ils pourront se prononcer sur l'animation du quartier, sur l'aménagement, etc.

La démocratie participative, c'est l'avenir de la gestion communale?

Je pense que c'est l'avenir et que les citoyens ont leur mot à dire au quotidien pour l'avenir de leur ville.

Admettons qu'un conseil de quartier ne soit pas d'accord avec la municipalité, est-ce également un moyen de trouver des compromis?

C'est exactement cela. Ça peut être un endroit d'échanges de médiation dans le respect de la diversité de chacun. Deux positions peuvent s'affronter et interagir. C'est un endroit de dialogue permanent que nous voulons mettre en place.

Quels projets aimeriez-vous voir émerger?

C'est aux habitants de le dire ! ■

LE PROJET D'UNE MONNAIE LOCALE LOIN D'ÊTRE ABANDONNÉ

Où en est l'expérimentation

d'I Soldi Corsi? La monnaie corse verra-t-elle le jour? Ce sont, en substance, les interrogations posées par Pierre Ghionga, conseiller territorial de la Corse dans la République, lors de la séance de questions orales du 25 mars dernier. En réponse, le président de l'Agence de développement économique de la Corse [Adec] Jean-Christophe Angelini a rappelé qu'en 2016, «solicitée par une association locale» son agence avait «envisagé et même programmé de soutenir l'initiative I Soldi Corsi à titre expérimental». «Or, les conditions de sécurité technique, juridique et économique n'ont malheureusement à l'époque pu être réunies et nous n'avons donc pas jugé opportun de poursuivre l'expérience», a-t-il poursuivi en insistant: «Nous n'avons pas pour notre part engagé un centime d'argent public dans cette initiative».

Soulignant que «le législateur et le gouvernement ont considérablement renforcé les conditions» pour émettre une monnaie locale «afin d'éviter toute dérive», le président de l'Adec a indiqué qu'à l'heure actuelle seules 4 ou 5 d'entre elles restent encore actives, alors qu'une quarantaine avaient à la base été mises en circulation. Un constat qui pourtant ne semble pas dissuader Jean-Christophe Angelini de l'opportunité de mettre en route une monnaie locale corse. «Des entreprises et supports de toute nature qui nous ont proposé un certain nombre de dossiers avec des monnaies numériques et virtuelles sur le modèle du Sardex, qui, lui, fonctionne bien»*, a-t-il dévoilé en annonçant: «Face à la multiplicité de ces initiatives que nous avons toutes considérées, nous avons décidé de revenir à une logique simple: celle d'un marché public nous permettant de sélectionner un ou plusieurs candidats qui seront chargés de mettre en œuvre cette monnaie locale complémentaire». ■ MP

*Cf ICN n° 6674 du 14/07/2017



LE COÛT DES CARBURANTS ÉTUDIÉ À L'ASSEMBLÉE EN AVRIL

La cherté de la vie en Corse à nouveau au cœur de l'hémicycle. Dans une question orale, Pierre Poli, du PNC a souligné le 25 mars que, ces derniers temps, le carburant a atteint «des prix extrêmement élevés, au moment où la crise sociale et économique ne cesse d'impacter les foyers insulaires». Il a rappelé que le rapport rendu en novembre par l'Autorité de la concurrence «analysait et rendait compte des coûts de certains secteurs, indispensables au fonctionnement et à la vie de notre île: les transports, les déchets ménagers, l'alimentation ou encore le carburant», et a demandé à l'Exécutif «quelles sont les pistes concrètes privilégiées pour freiner cette augmentation des prix du carburant». En réponse, Gilles Simeoni a souligné qu'«il est apparu plus efficace d'avoir des débats thématiques sur chacun des thèmes abordés par l'Autorité de la concurrence». Ainsi, si ceux sur les transports maritimes et les déchets ont bien eu lieu au cours des dernières sessions, il a dévoilé qu'il était initialement prévu l'inscription des deux autres thématiques à la session du mois de mars. «Or, eu égard au caractère particulièrement chargé de la session, il est apparu que nous n'aurions pas le temps d'avoir le débat approfondi que ces deux questions méritent», a-t-il indiqué en soulignant qu'il lui semble «indispensable» que les commissions du développement économique et des évolutions législatives et réglementaires puissent avoir le temps d'étudier la question en profondeur, et que les acteurs économiques et sociaux «puissent avoir le temps de débattre sur les préconisations» de cet avis. Il a proposé à l'Assemblée d'acter que ces deux thèmes seront inscrits à la session du mois d'avril. «D'ici là nous aurons les débats à la fois en interne avec les commissions concernées, et dans le cadre d'une relance du processus de conférence sociale qui permettra d'impliquer les acteurs en amont des travaux de l'Assemblée», a-t-il assuré en ajoutant que suivra un débat, lors d'une prochaine session, «où sera abordée l'intégralité de l'avis de l'Autorité de la concurrence, y compris pour faire des propositions de modifications législatives et réglementaires». ■ MP

PTIC

GILLES SIMEONI ÉVOQUE LE RISQUE D'UNE «UNE IMPASSE TRAGIQUE»



Photos Archives ICN • Manon Perelli

Gilles Simeoni a profité d'une question orale de Femu a Corsica pour avertir des lourdes conséquences que pourraient avoir la méthode qu'applique le préfet Lelarge pour la mise en œuvre du PTIC.

Tirer la sonnette d'alarme sur «un dossier déterminant et stratégique pour la Corse et les Corses». C'est ce qu'a fait Gilles Simeoni à propos du Plan de transformation et d'investissement pour la Corse (PTIC), qui prévoit l'engagement de quelque 500 millions d'euros dans de grands projets entre 2022 et 2027. Un sujet qui ne manque pas de faire couler beaucoup d'encre depuis quelques semaines et qui s'est invité lors de la séance de questions orales de la session du 25 mars dernier. Répondant à une demande de Romain Colonna, conseiller territorial de Femu a Corsica, sur l'état des discussions en cours avec le préfet de Corse sur le sujet, le président de l'Exécutif a tout d'abord indiqué ne pas avoir «de ressentiment ou de volonté de polémique, mais une inquiétude forte». «Je suis obligé de manifester mon désaccord vis-à-vis de la méthode qui semble actuellement prévaloir du côté de l'État et de son représentant dans l'île, argue-t-il. Le PTIC a été présenté comme ayant vocation à prendre la suite du PEI et à achever ce qui n'avait pas été totalement accompli par le PEI, c'est-à-dire la mise à niveau des infrastructures de la Corse. La définition du PTIC avait été conçue comme devant d'une part s'appuyer sur un diagnostic de la mise en œuvre du PEI et d'autre part un diagnostic territorial permettant d'orienter de façon rationnelle les investissements organisés au titre du PTIC». Soulignant que «dans un premier temps cette méthode de travail a été mise en œuvre parfaitement entre la Collectivité de Corse et le préfet Robine», Gilles Simeoni regrette qu'elle ait été suspendue à l'arrivée du préfet Lelarge. Pis, il dévoile qu'à l'occasion d'une réunion le 5 février dernier, ce dernier lui a fait savoir que «l'État étant le payeur, il sera également le décideur à titre principal» et que «pour l'essentiel il a été acté de la part de l'État de contractualiser en direct avec les communes et intercommunalités». «Les communes et intercommunalités sont des échelons des collectivités locales qui ont toute leur pertinence pour participer à ce débat. Mais ce qui est en train d'être fait va nous conduire dans une impasse méthodologique, et dans une impasse sur le fond, dit le président de l'Exécutif. J'ai appris tantôt, par des informations parallèles, jamais officielles, de la part de maires et de présidents d'intercommunalités que des négociations avaient avancé, que des contrats allaient être signés, mais la CdC n'a jamais été impliquée dans la discussion sur les projets pré-retenus. Ce qui est en train de se passer c'est qu'à travers les engagements qui sont signés avec elles, chacun défend les intérêts de son territoire. Chacune des communes et intercommunalités a présenté des projets qu'elle considère comme stratégiques pour les infrastructures, mais cela s'est fait sans discussion d'ensemble.» Par ailleurs, Gilles Simeoni relève que, selon les informations dévoilées par la presse et ses propres calculs, 80% des 500 millions prévus pour le PTIC «sont déjà pratiquement intégralement pré-consommés. Tout cela sans que la Collectivité de Corse, qui aura vocation à cofinancer, ne soit impliquée ni associée dans cette discussion. Comment allons-nous financer les 800 millions d'euros que nous avons identifiés ensemble et qui sont, eux, incontestablement des projets qui ont une dimension territoriale d'infrastructures? Beaucoup des projets qui ont été pré-contractualisés avec les communes et intercommunalités sont des projets qui ne figuraient pas dans la liste qui a été établie avec le préfet Robine». Tout en avertissant qu'un «problème énorme de mise en œuvre opérationnelle» mais aussi «de concurrence entre les projets et de déficit de financement» va en découler, il déplore le fait qu'avec la méthode retenue par le préfet Lelarge les chemins de fer, l'inter-modalité, le plan Acqua Nostra, la revitalisation l'intérieur ou encore les routes ne pourront pas être financés. «Nous allons nous retrouver devant une impasse tragique pour la Corse. Je souhaite que nous travaillions main dans la main avec les communes et intercommunalités, et je l'espère avec l'État, à condition que son représentant dans l'île revienne à une méthode qui permet d'organiser la concertation entre les différents niveaux de collectivités, qui permet de respecter la CdC dans les prérogatives et compétences que lui confie la loi, et qui permet de garantir que nous allons ensemble identifier des projets stratégiques et nous donner les moyens de les financer et de les mettre en œuvre.» ■ Manon PERELLI

JEAN-GUY TALAMONI RÉCONCILIE L'ASSEMBLÉE AUTOUR DE NAPOLÉON



Lors de la session de février, une polémique avait éclaté suite à une motion d'Andà per dumane tendant à réaffirmer, à l'occasion du bicentenaire de la mort de Napoléon 1^{er}, que celui-ci avait consacré un «*lien indéfectible entre la France et la Corse*». Formule qui n'avait pas manqué de provoquer quelques remous du côté de Corsica Libera. Ambiance diamétralement différente le 25 mars dernier lorsque Jean-Guy Talamoni, président de l'Assemblée de Corse, a soumis son rapport présentant le programme des commémorations qu'il entend organiser dans le cadre de la commémoration de la mort de l'Empereur. «*C'est une question qui n'a pas à donner lieu à des polémiques. Ce sont des affaires qui ne sont plus vives depuis quelques siècles et par conséquent je crois que nous pouvons nous tourner avec sérénité vers cette part de notre histoire*», a-t-il dit en soulignant qu'il existe, certes «*différentes manières de voir le parcours de Napoléon Bonaparte et son rapport à la Corse. S'agissant de la Corse, il y a des choses extrêmement graves qui se sont passées durant son mandat de chef d'État et qui ont laissé des traces dans la mémoire collective. Mais, il y a des Corses qui, eux, veulent voir l'aspect plus lumineux de son parcours. Je crois que cela serait assez mal venu de la part de notre institution d'engager le dialogue de telle sorte qu'il aggraverait les tensions entre ceux qui pensent d'une façon et ceux qui pensent de l'autre.*» Insistant sur la différence sémantique entre «*célébration*» et «*commémoration*» il a tenu à appuyer : «*Commémorer, c'est se souvenir ensemble de quelque chose ou de quelqu'un d'important pour notre histoire et pour ce que nous sommes aujourd'hui. On commémore les victoires, mais aussi les défaites et les catastrophes. Se refuser à une commémoration est quelque chose de très contestable. Il faut commémorer le passage de Napoléon Bonaparte sur terre, qui a eu des conséquences pour l'Europe et pour la Corse. C'est important.*» Il a donc proposé à l'Assemblée une série de conférences visant à faire dialoguer d'éminents historiens et autres érudits sur les différentes interprétations historiques de la vie de Napoléon. Un cycle de conférences, qui aura lieu en avril-mai puis en septembre-octobre, en présentiel ou en distanciel suivant l'évolution de la situation sanitaire. Une proposition qui a su contenter l'hémicycle, bien que du côté d'Andà per dumane on ait souligné que ces conférences ne sauraient être suffisantes, à elles seules, pour commémorer ce grand personnage de l'Histoire. C'est donc sans la participation de ce groupe que le rapport a été adopté à une large majorité. ■ MP

LE TARIF DIASPORA PREND SON ENVOL MALGRÉ QUELQUES TURBULENCES

Ses modalités, présentées quelques jours plus tôt, n'avaient déjà pas manqué de faire bondir l'opposition. Lors de la session du 26 mars dernier, le rapport actant la création d'un tarif «*diaspora*» dans l'aérien a été présenté à l'Assemblée de Corse par la présidente de l'Office des transports de la Corse (OTC), Vanina Borrromei. Indiquant qu'il s'agit de l'aboutissement d'un travail au long cours, elle a expliqué que ce tarif intermédiaire calquerait ses prix sur l'ancien tarif résident. Pour ce faire, il devra au préalable être négocié avec la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), mais aussi avec l'Union européenne. Afin de bénéficier de ce tarif, il faudra justifier d'un lien fort avec la Corse en cumulant au moins trois critères parmi «*la naissance en Corse du demandeur ou de l'un de ses ascendants au premier ou au deuxième degré; la résidence permanente en Corse des ascendants au premier ou au deuxième degré du demandeur ou de l'un de ses enfants ou de l'un de ses frères et sœurs; l'inhumation en Corse du conjoint, de l'un des ascendants au premier ou au deuxième degré du demandeur ou de l'un de ses enfants ou de l'un de ses frères et sœurs; la scolarité obligatoire effectuée en Corse par le demandeur, en tout ou partie (au moins l'équivalent d'un cycle, soit trois ans); la propriété d'un bien immobilier en Corse par le demandeur en pleine propriété, usufruit ou indivision*».

Vanina Borrromei a indiqué que ce dispositif pourrait de plus être étendu au conjoint et aux enfants mineurs d'une personne concernée par le tarif diaspora. Selon les projections de l'OTC, environ 35 000 passagers par an pourraient être concernés, soit un coût annuel d'environ 2 millions d'euros. Un dispositif loin de faire l'unanimité du côté de l'opposition. Le président d'Andà per dumane Jean-Charles Orsucci a fustigé une proposition qui «*va crever l'enveloppe de continuité territoriale. Je préfère qu'on réalise 2 millions € d'économie pour baisser encore plus le tarif des gens qui vivent en Corse, ou que l'on fasse un effort supplémentaire pour les gens qui vivent dans la précarité, ou même que l'on mette cet argent sur les routes*».

À droite, Jean-Martin Mondoloni, s'est interrogé : «*On parle de 500 000 Corses qui vivent à l'extérieur de l'île. S'il y en a autant qui aspirent à ce tarif, avez-vous une idée de ce que ça représente? On est certainement sur des nombres à 6 chiffres.*» Sans surprise, le rapport a finalement été adopté avec 42 voix. L'opposition n'a pour sa part pas participé au vote. Le tarif «*diaspora*» devrait entrer en vigueur début 2022 pour une expérimentation avant son intégration à la nouvelle DSP en 2023 ■ MP





CREATION SOCIETE

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Ajaccio en date du 24/03/2021, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PIERREVALE,

Siège social : 2, Rue Docteur Del Pellegrino, Espace Alban, Bâtiment B, Ajaccio [Corse]

Objet : La société a pour objet, en France comme à l'étranger :

- de vendre tous produits alimentaires issus de l'Agriculture Biologique, compléments alimentaires, écoproduits, cosmétiques, livres, produits d'équipement de la maison et de la personne respectueux de l'environnement et de fournir toutes prestations y afférents,
- d'organiser un espace où la clientèle pourra consommer en l'état les produits achetés dans le magasin, de vendre des plats à emporter accessoirement,
- d'organiser un service de restauration sur place,
- d'organiser des cours et notamment des cours de cuisine, des conférences et expositions, de participer aux foires et marchés, de faciliter et de promouvoir la production, la transformation et la commercialisation des produits de l'agriculture biologique certifiée, notamment ceux des producteurs locaux et ceux présentant un intérêt pour la protection de l'environnement, les énergies douces, les méthodes naturelles, etc...

- l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe.
- et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 20.000 euros

Gérance : Monsieur Constantin, Pierre TORRE, demeurant 2, Rue Dr del Pellegrino, Espace Alban, Bâtiment B, Ajaccio [Corse].

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 02



Maître François TAFANI

Notaire à Ventiseri
(Haute-Corse) - Travo

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître François TAFANI, Notaire titulaire d'un Office Notarial à VENTISERI (Haute-Corse), Travo, le 19 mars 2021, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination : JO 3S.

Siège social : Porto-Vecchio [20137], Biscovaggia, Route de Nota.

Durée : 99 années.

Capital social : Cinq Cents Euros [500,00 Eur].

Apports sont en numéraire.

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de descendants d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Madame Stéphanie TOULLER, épouse PASQUALINI, demeurant Porto-Vecchio [20137] Biscovaggia, Route de Nota.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Notaire.

N° 03



SCP MAMELLI

Notaires - 20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT-FLORENT, en date du 16 mars 2021, déposé au service de l'enregistrement de BASTIA, le 22 mars 2021, dossier 2021 00011272, référence 2B04P31 2021N00165, il a été constituée une Société Civile dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : 3MF

Siège social : Furiani [20600] 18 Allée des Bruyères, Lotissement Licciola

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Capital social : 500,00 euros

Gérante : Mme Régina Marie-Dominique TARALLO épouse FRAPPA, demeurant à Furiani [20600] 18, Allée des Bruyères, Lotissement Licciola.

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis, Le Notaire.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 février 2021 à Corté, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée

Dénomination sociale :

CASINHA BIOTECH SANCHES

Objet social :

La Société a pour objet d'exercer, en France et/ou à l'étranger, les activités suivantes : Importation, construction et commercialisation de maisons individuelles préfabriquées en bois exotiques, de maisons en kits, de meubles en bois, d'objets de décoration et de parquet.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

Siège social : Chez Monsieur Mario SANCHES - Ancienne Gare - Village - 20270 Aléria

Durée : 99 ans

Capital social : 2000 €, divisé en 200 actions d'une valeur de 10 € chacune

Président : Monsieur Mario SANCHES domicilié à SAINT-LAURENT-DU-VAR [06700] - 48 avenue du Zoo - Bâtiment B « Les Bellugues », né le 6 octobre 1962 à SAO PAULO [Brésil]

Immatriculation : RCS Bastia.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BIGUGLIA en date du 20 Mars 2021, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LODGE E MARE, SIEGE SOCIAL : Propriété Per LIBERTA, Route de La Marana, Biguglia [20620]

OBJET : - Exploitation de tous fonds de commerce de Restaurant - Brasserie - Café - Salon de Thé - Débit de Boissons - Hôtel.

- Fabrication et vente de plats à emporter, traiteur.

- Organisation cours de cuisine et mise en place d'événements.

- Organisation - réalisation de buffets, dîners, réceptions, cérémonies, et événements récréatifs.

- Opérations commerciales se rapportant à l'activité d'hôtellerie, à la location de chambres meublées, à la blanchisserie.

DURÉE : 99 ans

CAPITAL : 1000 euros

PRESIDENT : Monsieur Pascal Matthieu LIBERATI, demeurant Ranch Per Liberta, Route de La Marana, Biguglia [Haute-Corse].

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

AGREMENT : Toutes les cessions d'actions seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le président.

N° 06



AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/03/2021, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : JARDINS DE CYRNOS Nom commercial : FLORA IN CASA

Objet social : La Société a pour objet, en France ou à l'étranger :

- la création, l'aménagement et l'entretien de jardins, parcs paysagers et terrasses, ainsi que tous petits travaux et tous services pouvant s'y rattacher ;
- la société a également pour objet :

- la création, la mise en valeur, l'animation, l'exploitation, la direction, la gérance de toutes affaires ou entreprises commerciales industrielles, immobilières ou financières ;

- la participation et la prise d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, la gestion des liquidités en attente de rempli,

- la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscription de parts, d'actions, d'obligations et de tous autres titres en général,

- la gestion des immeubles sociaux par tous moyens, notamment par voie de location pour quelque durée que ce soit ou autrement, en totalité ou en partie,

- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,

- pour faciliter les opérations ci-dessus, le recours à l'emprunt auprès de tous organismes de crédit ou de tous particuliers, assorti, le cas échéant, au profit des prêteurs ou des cautions, de toutes garanties, notamment d'affectations hypothécaires, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini.

Siège social : 37, Route du Vittulo, 20000 Ajaccio. **Capital :** 2500 € **Durée :** 99 ans **Gérance :** M. NICOLAI Anthony, demeurant 37 route de Vittulo, 20000 Ajaccio

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 07

ARTE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : 6, rue Maréchal Ornano
20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 24/03/2021, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : ARTE **Siège :** 6, rue Maréchal Ornano, 20000 Ajaccio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros **Objet :** Prise de participation et détention de titres de société, Exercice du droit de vote

: Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. **Président :** Mr Paul FRANCESCHI, demeurant 2, cours Grandval, 20000 Ajaccio. **La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.**

Pour avis, Le Président.

20, rue de la Cabeyre
33240 St André de Cubzac
05 57 94 06 06
www.gauditconseil.com

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19/03/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée.
Dénomination : IMPORT THÉ.

Siège : Avenue du 09 septembre, Immeuble Casa Romani, 20240 Ghisonaccia.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital : 1000 €.

Objet : L'épicerie fine, la vente de thé, de café en vrac, de chocolat, de biscuits, d'accessoires et la dégustation, la vente de boissons non alcoolisées à emporter.

- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

* La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus.

* La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités.

* La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

* Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés

Président : Carlos ANDREANI demeurant au 236 Lieu-dit Quarciolu, 20243 Prunelli Di Fiumorbo.

Directeur général : Stéphanie PIERI demeurant Route de Prunelli, Hameau Abbazia, 20243 Prunelli Di Fiumorbo. La Société sera immatriculée au R.C.S. de Bastia.

Pour avis. Le Président.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : SARL « CROPA »

Siège : Résidence les Arcades - 20217 Saint-Florent

Objet : Transport maritime et côtier régulier ou non de passagers, exploitation de bateaux d'excursion, de croisière ou de tourisme, l'acquisition, location et revente de tous types de bateaux

Durée : 99 années

Capital : 1.000 Euros

Gérance : Monsieur Anthony CROCE demeurant Résidence les Arcades - 20217 Saint-Florent

Immatriculation : RCS Bastia.

Pour Avis,

FMTS RENTAL

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 480.000 euros
Siège social : Pirelli, Valdarone
20144 Zonza

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à ZONZA du 19/03/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : FMTS RENTAL

Siège : Pirelli, Valdarone, 20144 Zonza
Durée : 99 ans

Capital : 480.000 euros

Objet : La location de tout véhicule à moteur, notamment de vans et fourgons aménagés, campings cars, motos. Achat et vente de tout matériel de loisir. Location de containers. Transport routier de personnes à titre onéreux.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Michaël, Roger CHAM-BARD, demeurant Pirelli, Valdarone, 20144 Zonza.

Directeur général : Melle Florence, Marie-Jeanne, Françoise LEMOUZY, demeurant Pirelli, Valdarone, 20144 Zonza

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis,

Le Président.

N° 11

LES CLES DU VALINCO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 34, Funtana di u Frusteru
20110 Propriano

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à Propriano du 1er mars 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : LES CLES DU VALINCO

Siège : 34, Funtana di u Frusteru, 20110 Propriano

Durée : 99 ans

Capital : 1000 euros

Objet : Toutes activités de conciergerie auprès des particuliers et/ou des professionnels ainsi que toutes activités annexes ou connexes s'y rattachant.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Jean-Thomas, Paul ANDREANI, demeurant 34, Funtana di u Frusteru, 20110 Propriano

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis,

Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Ajaccio en date du 9 mars 2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : BASTELICA
SIEGE SOCIAL : 38, Avenue Mont Thabor, Lot. Papi, 20090 Ajaccio (Corse)

OBJET : L'acquisition par achat, apport ou autrement, la location et la gestion de tout immeuble, droit réel immobilier ou droit au bail ;

- Eventuellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ;

- L'ouverture en tous lieux de dépôts, agences et succursales ;

- L'acquisition de tous droits et licences, concessions, dépôts, marques de fabrique et autres ;

- L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;

- Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières, immobilières et autres pouvant se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe et toutes opérations pouvant faciliter le développement et l'extension de la Société. Ce, par tous moyens, notamment par voie de création de société nouvelle, d'apport, fusion, société en participation ou groupement d'intérêt économique.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 100 euros

PRESIDENT : Monsieur Julien BASTELICA, demeurant 38, Avenue Mont Thabor, Lot. Papi, 20090 Ajaccio (Corse),
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

Le Président ou le représentant légal.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 23 janvier 2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : L'AMORE

Forme : Société par Actions Simplifiée
Capital : 1000 euros

Siège : Fiume d'Oso - 20137 Porto-Vecchio

Objet : Activité de restauration de type snack, vente à emporter et sur place

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 26 "Décision collective des associés" des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Président : Madame CHAUMON Kelly Amélie Nathalie, demeurant Fiume d'Oso, 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Ajaccio en date du 24 mars 2021, a été constituée une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : COFFEE SHOP ATRIUM.
Siège social : Résidence Prince Impérial,

6, Rue François Pietri, Ajaccio (Corse)
Objet : Vente de boissons et produits alimentaires, salon de thé, café, restauration rapide, à emporter ou à consommer sur place, sous l'enseigne COLUMBUS CAFE & CO

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 5000 euros

Gérance : Monsieur Fabrice CARTA, demeurant Résidence Prince Impérial, 6 Rue François Pietri, Ajaccio (Corse),
Immatriculation : En cours au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, l'associé fondateur mandaté, à cet effet ou le gérant.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18/03/2021 à Porto-Vecchio il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : F.L.V

Forme : SASU

Siège social : Rue Zoë Grimaldi d'Ortoli - 20137 Porto-Vecchio

Objet : La restauration de type traditionnelle, à emporter ou à consommer sur place, traiteur, pizzeria, snack, crêperie, glacier.

Durée : 99 ans

Capital : 1.000 €

A été nommé aux termes des statuts, en qualité de président, M. VERONESE Fabrice demeurant Lotissement U Punticeddu - Lot N° 1 - 20137 Porto-Vecchio
RCS : Ajaccio.

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 Mars 2021, à Porto-Vecchio, il a été constituée une Société Par Actions Simplifiée A Associé Unique, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Corsican Octopus One
Capital : 100 €

Siège social : Route de l'Ospédale - Rsde U Sant' Antonu - 20137 Porto-Vecchio.

Objet : Toutes transactions immobilières sur immeubles et fonds de commerce.

Durée : 99 années

Président : La société CENTIARE, SASU sise Route de l'Ospédale, Rsde U Sant'Antonou, 20137 Porto-Vecchio et immatriculée sous le numéro 893 926 915 R.C.S Ajaccio.

Transmission des actions : Selon les dispositions statutaires.

La société fera l'objet d'une immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/03/2021, il a été constitué une SASU dénommée :

VILLANOVAIMMOBILIER

Siège social : 8, Cours Grandval, 20000 Ajaccio
Capital : 500€

Objet : Transactions sur immeuble et fond de commerce, gestion immobilière, syndic

Président : M. VILLANOVA Marc-Antoine, 8 Cours Grandval, 20000 Ajaccio.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

A STELLA CONSEIL

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5000 euros
Siège social : Pole de Suartello 2
Route de Mezzavia - 20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 25/03/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par actions simplifiée **Dénomination** : A STELLA CONSEIL **Siège** : Pole de Suartello 2 - Route de Mezzavia - 20090 Ajaccio **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés **Capital** : 5000 euros **Objet** : Psychologie du travail, ergonomie, conseil en orientation et évolution professionnelle, conseil aux entreprises, santé et sécurité au travail. **Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. **Sous réserve des dispositions légales**, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Président** : Mme Aline VEYSSIERE, demeurant 55 B Castello Rosso - 20166 Pietrosella. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 10/03/2021, il a été constitué une Société : **Forme** : Société à Responsabilité Limitée **Dénomination sociale** : MJC **Objet social** : La fourniture de prestations de conseil et d'assistance pour les affaires, en gestion, stratégie, marketing et commercial. La réalisation d'études de marché, le conseil et la participation à l'élaboration de projets d'entreprises. La prise, l'acquisition, la gestion et la location ou la cession de tous procédés, brevets, marques et droits de propriété industrielle. Toutes opérations de formation et de coaching en relation avec ces domaines. La création ou l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce et plus généralement toutes opérations financières, commerciales ou industrielles se rapportant à des activités de même nature ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement. **Siège social** : 1, Rue Paul Colonna d'ISTRIA - 20090 Ajaccio **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio **Capital social** : 1000 € divisé en 100 parts sociales de 10€ **Gérant** : Monsieur Jean-Marc OLLAN-DINI - Villa Philaë - Rotajolo - I Molini - 20166 Albitreccia **Cessions de parts sociales** : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. **Toute cession** à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale **Immatriculation** : RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Gérant,

DTN

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Le Pars Aurancia 1,
15, Route les Milleli, 20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à AJACCIO du 25/03/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par Actions Simplifiée **Dénomination** : DTN **Siège** : Le Parc Aurancia 1, 15 Route les Milleli, 20090 Ajaccio **Durée** : 99 ans **Capital** : 1000 euros **Objet** : Nettoyage courant des Bâti-ments **Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. **Sous réserve des dispositions légales**, chaque action donne droit à une voix. **Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre. **Agrément** : Les cessions d'actions de tiers à quelque titre que ce soit sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés, statuant à la majorité des voix. **Président** : Monsieur DESINI Thomas, demeurant Le Parc Aurancia 1, 15 Route les Milleli, 20090 Ajaccio **La Société sera immatriculée** au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 24/03/2021, il a été créé une Société par Actions Simplifiée nommée «Institut de Prévention & Sécurité du Travail» **Sigle** : IFST **Objet social** : La formation professionnelle initiale et continue - Le conseil en ingénierie d'entreprise, gestion et réglementation **Siège social** : Zone Artisanale de Folelli - 20213 Penta Di Casinca **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS **Capital social** : 4100 € en numéraires **Monsieur Patrick DIDIERLAURENT** demeurant à Marseille [13006] 10 rue Bosuet nommé **Président** pour 3 ans jusqu'à l'AGO sur les comptes 2024 **Agrément des cessions** à la majorité des ¾ des actions **Exercice social clos** les 30/06 a/c de 2022 **Immatriculation** au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle **Dénomination** : SAS " CORSICA ILE MAGIQUE " **Siège** : Giocatojo Village - 20237 La Porta **Objet** : La promotion de la Corse au travers des reportages photos et vidéos, support publicitaire **Durée** : 99 années **Capital** : 500 euros **Président** : Monsieur Jacques-Antoine, Dominique COLOMBANI demeurant 43 Lotissement les Hespérides - 20215 Vescovato **Immatriculation** : RCS Bastia.

Pour Avis,

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date du 8 Mars 2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes : **DENOMINATION** : SAS Fruits et Légumes LA FIORENTINE **FORME** : Société par actions simplifiée **CAPITAL** : 2000 euros **SIÈGE** : Fratta, 20230 San Giuliano **OBJET** : Commercialisation, vente en gros et en détail de fruits et légumes ainsi que la vente des produits d'épicerie complémentaire et annexe à l'activité DUREE : 99 années **ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **AGREMENT** : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 28 Règles d'adoption des décisions collectives des statuts avec prise en compte des voix du cédant. **PRÉSIDENT** : Madame CERVETTI Sabrina, San Gavino, 20230 San Giuliano. **IMMATRICULATION** : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : RESIDENCE OLIVADIA **FORME** : Société Par Actions Simplifiée **CAPITAL** : 1000,00 euros **SIÈGE** : 35 Lotissement Moulin à Vent - 20220 L'Île-Rousse **OBJET** : La Société a pour objet en France et à l'étranger, la création, l'exploitation, la prise en location gérance de fonds de commerce, directement ou indirectement : - Location Meublée et Parahôtellerie ; Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ; La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance. **DUREE** : 99 ans **Président** : Monsieur EIRAS ALVES MICKAEL JOSE, demeurant : 35 Lotissement Moulin à Vent, 20220 L'Île-Rousse, **IMMATRICULATION** : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 01/03/2021, il a été constitué une S.C.I. ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination sociale** : SCI LEANDRU **Objet social** : Acquisition, propriété, administration de tous immeubles **Siège social** : Résidence Caroline - Bât A - Avenue Christophe Colomb - 20260 Calvi - **Capital** : 1.000 €. **Durée** : 70 ans. **RCS** : Bastia - **Co-gérants** : Monsieur Christopher GOUTERON demeurant Résidence Champeau - Bât 2 - RN 197 - Calvi ; Madame Christiane MILANI demeurant Immeuble Caroline - Bât A - Calvi.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 26 mars 2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes : **DENOMINATION** : SDB 7 DESIGN **FORME** : Société par Actions Simplifiée **CAPITAL** : 15.000,00 euros **SIÈGE** : Rond-Point de Trinité - Résidence Trinitalba - 20137 Porto-Vecchio **OBJET** : La réalisation de tous travaux de plomberie, chauffage, climatisation, électricité, isolation ; - Maçonnerie, peinture, installation de tout équipement sanitaire et la réalisation de tous travaux en lien avec les énergies renouvelables ; - La vente de tout matériel et équipement de chauffage, de ventilation, de climatisation, d'isolation ainsi que de tout équipement sanitaire et électrique et de tout matériel et installation en lien avec les énergies renouvelables ; - La commercialisation et les travaux de revêtement des sols et des murs ; - L'achat et la vente de matières premières et de marchandises en lien avec l'objet social ; - La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; - La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; - Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. **DUREE** : 99 années **ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **AGREMENT** : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 16 "AGREMENT" des statuts avec prise en compte des voix du cédant. **PRÉSIDENT** : Monsieur Giovanni PE- RUZZO, demeurant 3, Chemin de l'Haut-Saut - 31170 Tournefeuille **DIRECTEURS GÉNÉRAUX** : Monsieur Anthony FRIZOT, demeurant 2, Lotissement Civa - Taglio Rosso - 20140 Sainte-Lucie de Porto-Vecchio ; Monsieur David MOREIRA, demeurant 555, Route d'Ox - 31600 Seysses. **IMMATRICULATION** : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 24/03/2021, il est constitué une SASU : **Dénomination** : DG COM' ; **Capital** : 1.000 euros ; **Siège** : Chez Empire Cowork - Pôle de Suartello II - Route de Mezzavia - 20090 Ajaccio ; **Objet social** : Prestations de services dans le domaine de la prospection et le développement commercial ; **Durée** : 99 ans ; **Président** : Mme GUILLEMAUD Delphine, Résidence du Parc Impérial - Immeuble Chambord - Bâtiment A4 - 5 Route des Cèdres - 20000 Ajaccio. **Immatriculation** R.C.S Ajaccio.

ALTA EXPERTISE

Société d'Exercice Libéral par Actions
Simplifiée d'Expertise Comptable
Au capital de 1000 euros
Siège social : 12, Lot Vignola
Route du Port, 20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 24/03/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée d'Expertise Comptable
Dénomination : ALTA EXPERTISE
Siège : 12, Lot Vignola, route du Port, 20137 Porto-Vecchio
Durée : 99 ans
Capital : 1000 euros
Objet : Expertise comptable
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions avant la décision collective. **Sous réserve** des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix, mais chaque associé ne peut disposer de plus de voix, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés, conformément à l'article 10 de la loi 90-1258 du 31 décembre 1990 et selon la procédure prévue par l'article L.228-24 du Code de commerce.

Président : Mme CRISPI Laure, Claire, demeurant 12, Lot Vignola, route du Port, 20137 Porto-Vecchio
La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CALVI, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : BOSCO AND CO,
SIEGE SOCIAL : Casa di i vent'i - RT 30 - Chiosello a bagno - 20260 Lumio
OBJET : La vente alimentaire en camion, traiteur, petite restauration
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 1000 euros

PRESIDENT : Mademoiselle BEATRICE CLAIR demeurant Casa di i vent'i - RT 30 - Chiosello a bagno - 20260 Lumio
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président ou le représentant légal.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/03/2021, il a été constitué une SCI dénommée :

FELISA 2

Siège social : Hameau de Pietrosella, 20167 Alata
Capital : 1.000 €
Objet : L'acquisition, la construction de tous biens mobiliers et immobiliers. La mise en valeur, la transformation, l'aménagement, la gestion, la location et l'administration desdits biens.
Gérance : M. Jean-Louis LUCIANI, Hameau de Pietrosella, 20167 Alata
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
Me Dieval.



Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN
Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 29.03.2021, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : HESTIA
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Siège : 85, Carrughju Ricipellu, 20200 Bastia
Capital : 2.000 € par apport en numéraire.

Objet : L'acquisition de tous biens immobiliers, la construction et la rénovation en vue de la vente la location de ses propres biens.
Durée : 99 ans.

Président : Monsieur Pierre-Marie KANABO, demeurant Chemin de Pinelli, Route d'Agliani, 20600 Bastia.

Directeur Général : Monsieur Philippe, Christian RISPOLI, demeurant 85, Carrughju Ricipellu, 20200 Bastia.

Cession d'actions : Libre entre associés et soumise à agrément dans tous les autres cas.

Immatriculation : RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me DIEVAL, Notaire à SAINT PAUL TROIS CHATEAUX, le 29 mars 2021, il a été constitué une Société Civile Immobilière, dénommée CRI & FAMILY, au capital de 5.000 €, d'une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AJACCIO, ayant son siège à SOLENZARA [20145] Résidence Mare et Festa, Bâtiment A3, dont l'objet social est l'acquisition, la construction, l'aménagement, la mise en valeur, la gestion, l'administration, l'exploitation, la conclusion de toute opération de crédit-bail, bail à construction, bail emphytéotique et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens et droits immobiliers, la mise à disposition gratuite d'un ou plusieurs immeuble(s) propriété de la société au profit d'un ou plusieurs associés, l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires, la vente de tout ou partie de l'actif social ou l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société, à condition de respecter le caractère civil de la société, consentir tout cautionnement exclusivement à titre gratuit au profit de toute personne physique ou morale, dès lors qu'existe une communauté d'intérêts entre la société garante et la personne cautionnée et à condition de respecter le caractère civil de la société.

Appports : Entièrement en numéraire, à concurrence de 5.000 €.

Cession de parts : Toute autre opération de cession sera soumise à l'agrément de la société à la majorité.

Gérant : Est nommée gérante, sans limitation de durée Mme Monique NARDONE veuve ALGOUO demeurant à SAINT MARTIN LE COLONEL [26190] 325, route La Ferrière.

Pour avis,
Me Dieval.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/12/2020, il a été constitué une SASU dénommée : LUNA
Siège social : rue des Cactus - Immeuble u Libecciu - Parc Berthault - 20000 Ajaccio
Capital : 150.000 €
Objet :

- La prise et la gestion, sous toutes formes, de toutes participations et tous intérêts dans les sociétés industrielles et commerciales ;

- La prise et la gestion sous toutes ses formes de toute participation dans les sociétés détenant des participations dans des sociétés industrielles et commerciales ;

- L'achat, la vente, la location, la location-gérance, la gestion, l'exploitation directe ou indirecte d'établissements industriels ou commerciaux, entrepôts, ateliers, fonds ou éléments de fonds de commerce ainsi que de tous immeubles et locaux, en tout ou en partie, notamment à caractère de bureaux ou d'habitation, comme de tous terrains ou installations quelconques, et tous objets mobiliers et matériels pour tous usages entrant dans le cadre de son objet social ;

- La conclusion de contrats de services d'aide à la décision ou concourant à l'élaboration de la politique ou de la stratégie générale ainsi qu'à la gestion générale de l'entreprise ; la passation de prestations administratives portant notamment sur les services généraux, les ressources humaines, les services financiers, comptables, informatiques et juridiques ; la conclusion de contrats de prestations de soutien commercial ;

- L'acquisition, la vente, le dépôt, la cession, l'exploitation, de toutes marques de fabrique et de commerce, de tous brevets d'invention, de tous savoir-faire, dessins et modèles et procédés de fabrication ; la prise ou la concession de toutes licences ou sous-licences d'exploitation.

Président : Madame MAUDUIT Sabrina Edith Madeleine, veuve de Monsieur MARANELLI, demeurant rue des Cactus - Immeuble u Libecciu - Parc Berthault - 20000 Ajaccio.

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.
Admissions aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24/03/2021 à Porto-Vecchio, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : VAKAY ISLAND
Forme : SAS
Siège social : Place de l'Ancienne Gare - Quartier de la MARINE - 20137 Porto-Vecchio

Objet : Le commerce de détail de prêt à porter, maroquinerie, chaussures, articles de plage, de sports et loisirs, décoration et équipement du foyer, ainsi que tous accessoires pouvant se rapporter à l'objet précité.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Ajaccio
Capital : 5.000 euros.

Président : Madame GAMBIN Aurélie, demeurant Résidence A Suara - 20137 Porto-Vecchio

Directeur Général : Madame PRAT née APOSTOLATOS Eve, Laetitia, Louise, demeurant Lieu-dit Pascialella - Muratello - 20137 Porto-Vecchio.

Le Président,

MODIFICATION GERANT**ANSALDI SEB**

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.200 Euros
Siège social :
6, Bis rue César Campinchi
20200 Bastia
R.C.S. Bastia 824.213.508

AVIS DE PUBLICITE

Par procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 8 février 2021, Madame Aurélie Marie Micheline THO demeurant à Pozzo, Lieu-dit E CANNE à BRANDO [20222] a été nommé Cogérante de la société à compter du 8 février 2021. Monsieur Sébastien ANSALDI, gérant de la société, est également maintenu dans ses fonctions. L'article 18 des statuts a été mis à jour. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

Annonces légales

TRANSMETTESZ VOS FICHIERS AU FORMAT WORD

ANNONCES LEGALES

vosre contact : **ALBERT TAPIERO**
☎ 04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23
al-informateurcorse@orange.fr

CORSAGRU

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5000 euros
Siège social : Lieu-dit Pratali, Folelli
20213 Penta Di Casinca
881 808 893 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 23.03.2021, l'associée unique a pris acte de la décision prise par Monsieur Jean, Charles, Louis LUISI de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Mathieu Frédiano Georges DONATI, demeurant à SANTA MARIA POGGIO (Haute-Corse), Lieu-dit Mortete, pour une durée illimitée à compter du 23 mars 2021.

Pour avis,
La Gérance.

AVIS

Suivant acte SSP en date du 04/03/2021, Madame Sylvie SARTINI demeurant 31 Cocody Village à LUMIO a été nommée gérante de la SC COCODY, au capital de 18.294 euros, immatriculée au RCS de Bastia sous le n°444.111.850, à compter du 24/12/2019 en remplacement de Monsieur Jean-Luc SARTINI, administrateur décédé.

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

N° 38



B. LEONELLI

Avocat

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tel. 04.95.31.69.67

Mail :

cabinet.leonelli@orange-business.fr

SCI ROSSI

Société Civile Immobilière

Au capital de 200 €

Siège social :

44, Lotissement Mare e Monte
Route du Renosu - 20290 Borgo
RCS Bastia : 441 770 690

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date à BRANDO du 22 Mars 2021, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social à compter du même jour, de BRANDO [20222] Erbalunga, Immeuble Pian Di Fora à BORGIO [20290] Route du Renosu, 44 Lotissement Mare e Monte, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Gérant.

N° 39

Dénomination :

CORSICA VOILES

Forme : SARL

Capital social : 20000 euros

Siège social : Macinaggio

20248 Rogliano

412 157 661 RCS de Bastia

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'AGE en date du 1 mars 2021, le gérant a décidé, à compter du 1 mars 2021, de transférer le siège social à Lieu-dit Mandolacce, 20248 Tomino. Mention sera portée au RCS de Bastia.

N° 40

C'ASA DI BELLEZZA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 €

Siège social : 32 bis, cours Paoli

20250 Corté

RCS Bastia 879 609 436

Par décision de l'associée unique à Corté le 24 mars 2021, il a été acté le transfert du siège social de la société à 20250 Corté - Chez Mme ORSOLINI Céline - Résidence Bertrand - Bâtiment L à compter de ce 24 mars 2021.

L'article 4 des statuts est modifié comme suit :

ARTICLE 4 - Siège social :

* Ancienne mention :

Le siège social est fixé à : 32 bis, Cours Paoli - 20250 Corte.

* Nouvelle mention :

Le siège social est fixé : Chez Mme ORSOLINI Céline - Résidence Bertrand - Bâtiment L - 20250 Corte.
Le dépôt sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, La Présidente.

N° 41

SALINA FELICITA

SARL au capital de 5000 €

5, rue du Traité de Paris

44210 Pornic

879 102 507 RCS St-Nazaire

TRANSFERT DU SIÈGE

Suivant décision du 24/03/2021, l'associée unique a décidé de transférer le siège social Résidence Royal Bay/Salina Bay - Rue des Révolutions Corses 1729-1769 - 20137 Porto-Vecchio, à compter du 24/03/2021.

La société est gérée par M. Cyril LECLERC et Mme. Ghislaine LECLERC demeurant ensemble 33 bis, impasse des Violettes, Fresnay-en-Retz, 44580 VILLENEUVE-EN-RETZ. Modification au RCS de St-Nazaire. Nouvelle immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

N° 42

AVIS

Par AGE du 22/03/2021 à effet au 01/05/2021 de 2 AP, société civile immobilière au capital de 1.000 €, siège social : 150 Rue du Lantissargues, 34970 Lattes, 809 799 851 RCS Montpellier, les associés ont décidé de transférer le siège social à Résidence Alpana di Vetta II - Lot 07 - La Trinité - 20137 Porto-Vecchio.

La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio. Durée : 99 ans, Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et à titre accessoire la vente du ou desdits biens immobiliers. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

N° 43

AVIS

Par assemblée du 16 février 2021, les associés de la société CEDI INFILTROMETRIE, SARL au capital de 500 euros [808669477 RCS Bastia] ont décidé de transférer le siège social de Résidence Roi Théodore, Moriani, 20230 San Nicolao à ZA Campo Vallone, Lot 10B, 20620 Biguglia.

N° 44

AVIS

Par assemblée du 22 février 2021, les associés de la société CEDI DIAG, SARL au capital de 1000 euros [788672608 RCS Bastia] ont décidé de transférer le siège social de Résidence Roi Théodore, 20230 San Nicolao à ZA Campo Vallone, Lot 10B, 20620 Biguglia.

N° 45

AVIS

Par décision du 18 février 2021, l'associée unique de la société CONSTAT-EVALUATION-DIAGNOSTIC IMMOBILIER, SARL au capital de 7000 euros [493641500 RCS Bastia] a décidé de transférer le siège social de Résidence Roi Théodore, Moriani, 20230 San Nicolao à ZA Campo Vallone, Lot 10B, 20620 Biguglia.

N° 46

SO.BA.PA

(SOCIETE BALANINE DE PLANIFICATION)

SAS au capital de 5000 €

Quartier Rimessa

Chez Mr et Mme Antoine Canioni

20226 Belgodère

RCS Bastia 802 073 502

Aux termes du pv des décisions de l'associé unique en date du 19/03/2021, il a été décidé de transférer le siège social à Via Stazzola - Pôle Commercial de Lozari - 20226 Lozari. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour Avis,

N° 47

AVIS

Par AGE du 22/03/2021 à effet au 01/05/2021 de 1 AP, société civile au capital de 1.000 €, siège social : 150 Rue du Lantissargues, Quartier Maurin, 34970 Lattes, 753 228 717 RCS Montpellier, les associés ont décidé de transférer le siège social à Résidence Alpana di Vetta II - Lot 07 - La Trinité - 20137 Porto-Vecchio.

La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio. Durée : 99 ans, Objet social : L'acquisition de biens et droits immobiliers et l'exploitation par bail ou autrement des dits biens et droits immobiliers qui resteront la propriété de la société ainsi que de tous autres immeubles et droits immobiliers dont la société deviendra propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

N° 48

AVIS

Par AGE du 22/03/2021 à effet au 01/05/2021 de 3 AP, société civile au capital de 1.000 €, siège social : 150, rue de Lantissargues, Quartier Maurin, 34970 Lattes, 499 756 930 RCS Montpellier, les associés ont décidé de transférer le siège social à Résidence Alpana di Vetta II - Lot 07 - La Trinité - 20137 Porto-Vecchio.

La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio. Durée : 99 ans, Objet social : L'acquisition de biens et droits immobiliers et l'exploitation par bail ou autrement des dits biens et droits immobiliers qui resteront la propriété de la société ainsi que de tous autres immeubles et droits immobiliers dont la société deviendra propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

N° 49

NEBBIO COULEURS

SARL au capital de 50.000 €

Av Sampiero Corso - 20600 Bastia

RCS Bastia 812 052 413

Aux termes du PV d'AGE du 1er mars 2021, les associés décident de transférer le siège social de la Société au Ld Costa - 20232 Oletta et de modifier l'article 04 des statuts en conséquence. Mention sera faite au RCS de Bastia.



04 95 32 04 40

N° 50

AVIS

Par assemblée du 17 février 2021, les associés de la société CEDI RT 2012, SARL au capital de 500 euros [814653564 RCS Bastia] ont décidé de transférer le siège social de Résidence Roi Théodore, Moriani, 20230 San Nicolao à ZA Campo Vallone, Lot 10B, 20620 Biguglia.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 51

SCCV A STORIA

Société Civile de Construction Vente

Au capital de 1.000 €

Siège social :

Lieu-Dit Galeries d'Alzete II

20221 Cervione

884 513 565 R.C.S. Bastia

Aux termes des décisions unanimes des associés du 19/12/20, il a été décidé de transformer la Société en Société par Actions Simplifiée sans création d'un être moral de nouveau.

Le siège social, la durée et l'objet restent inchangés.

Il a été mis fin aux fonctions de gérants de M. Dominique Federici et M. Bastien Ferracci.

La société Baldassari Finances, SAS, sise Résidence le Roi Théodore, Moriani, 20230 San-Nicolao, 814 654 091 RCS Bastia est nommée Président de la société. Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente ; la propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des associés.

Les cessions d'actions sont libres.

Il a été décidé de changer de dénomination sociale qui devient « A Storia ». Aux termes des décisions unanimes des associés du 24/12/2020, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 264.000 euros par émission d'actions nouvelles, portant le capital à 265.000 euros, par émission d'actions nouvelles, portant le capital à 265.000 euros.

Il a été décidé de nommer en qualité de membres du comité de suivi la société Baldassari Finances SAS et la société Navon One, SAS sise 65 rue Boulaivilliers, 75016 Paris, 884 972 746 RCS Paris.

Les statuts sont modifiés en conséquence. Dépôt légal au RCS de Bastia.

N° 52

LE RELAIS DE SISCO

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.000,00 euros

Siège social : 24, Quartier Monte Carlo

20600 Furiani

891 906 851 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 24.03.2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée LE RELAIS DE SISCO a décidé de transférer le siège social du 24, Quartier Monte Carlo, 20600 Furiani au Lieu-dit Canavaggio, 20233 Sisco et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts et a également décidé d'étendre l'objet social à l'activité de « Point de vente de produits régionaux » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 53

**SCP MAMELLI**

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

"CORSE MODULE HABITAT"

Société par Actions Simplifiées

Capital : 1200,00 euros

Siège social : Biguglia [20620]

Chez SARL DA CONCEPT

Résidence Parc de la Torricella 3

RCS Bastia 828 153 452

Par délibération de l'Assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2020, il a été décidé :

1) La modification de l'objet de la société :

Nouvel objet social : La société a pour objet en France et dans tous les pays :

- Tous travaux de bâtiment intérieur et extérieur : construction et démolition,

- La commercialisation de coffrages isolants destinés à la construction,

- La fourniture de services en matière administrative, financière, de communication, et d'étude technique,

- L'acquisition et la revente de tous biens immobiliers,

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et marques concernant ces activités.

Et d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de l'objet social.

Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet social.

2) Démission du président et nomination d'un nouveau président.

Démission, à compter du 31 Décembre 2020, de ses fonctions de Président Mr Christophe Alain José CUCCIA demeurant à BASTIA [20200] résidence CONCA D'ORO, chemin du Forcone.

A compter du 1er Janvier 2021 le nouveau Président est Mme Emilie Anne-Line DELAMARE-ABBENANTI demeurant à BIGUGLIA [20620] résidence Parc de la Torricella 3, née à TOURS (INDRE ET LOIRE) le 9 avril 1981.

L'article 18 "Président" des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 54

SAS CAMPING MARINA DI SORBO

SAS au capital de 31.038,82 €

Siège social : Route de Pinarello

20213 Sorbo-Ocagnano

304 635 873 RCS de Bastia

Le 23/03/2021, les associés ont décidé de nommer président, Mme Monique,

Laurence Rousset Épouse Balesi, 494 chemin de la Courtine, 83190 Ollioules en remplacement de M. Gilles Cousin.

Mention au RCS de Bastia.

N° 55

ENTREPRISE COLOMBANI RENT CORSE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 3000 euros

Siège social : Lieu-dit E Filetelle

20218 Moltifao

853 409 191 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'Associé unique du 25 mars 2021 :

Il a été décidé de modifier l'objet social à compter du 25/03/2021.

En conséquence, l'article « Objet » des statuts a été modifié comme suit :

* **Ancienne mention** : Location de matériels et de véhicules.

* **Nouvelle mention** : Tous travaux de terrassement, l'exploitation de tous services de transports et camionnages.

L'achat, la construction, la vente, la location, de tous véhicules et tous accessoires et engins de transports et terrassements.

Et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 56

RICHARDS FAMILY

Société Civile Immobilière

Au capital de 2000 euros

Siège social : Lieu-dit Figha, Conca

20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

803 162 767 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITÉ

Suivant délibération du 11 mars 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à compter du 11 mars 2021 :

* **de nommer en qualité de gérant** en remplacement de Mme Marie Baptistine RICHARD, démissionnaire, M. Valentin RICHARD demeurant les Bungalows de Figha, Conca, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio,

* **de transférer** le siège social du Lieu-dit Figha, Conca, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio au 8 rue du Général Paulin Colonna d'Istria, Stretta Funtana Nova, 20137 Porto-Vecchio,

* et de modifier corrélativement les statuts.

Modification sera faite au Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

N° 57

SAS SE2C

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.000,00 €

Résidence Les Calanques

52, route des îles Sanguinaires

20000 Ajaccio

RCS Ajaccio n° 895 149 193

Par un acte de décisions des associés daté du 24 Mars 2021, il a été décidé la nomination en qualité de Directeur Général délégué, de Monsieur Alain BARRY né le 20/10/1959 à TOULOUSE [31], domicilié Résidence Primavera - Immeuble Chiaro di Luna - rue des cactus - 20000 AJACCIO ; à compter du 01 Avril 2021, pour une durée de 5 ans.

Mention au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
La Présidence.

N° 58

**AVIS**

Suivant AGM du 17/03/2021, les associés de la SAS LEANDRI HOLDING, capital : 3.924.880 €, siège social : Zone Industrielle de Tralavettu, 20110 Propriano, 517 484 820 RCS Ajaccio, ont décidé d'étendre l'objet social de la société, à compter dudit jour, à la prise, la gestion de participations directes ou indirectes dans toutes sociétés ou entreprises ainsi qu'à l'octroi de tous types de garanties ou de cautions pour le compte de ses filiales. L'article 2 "Objet" des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis.

N° 59

PPF

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Résidence du Parc Lucie, Le Fenô

Boulevard Stephanopoli de Commene

20000 Ajaccio

840 513 949 RCS Ajaccio

Monsieur Benoit, Thierry MIGNONE, demeurant Chemin des Vignes, 20167 Afa a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Philippe BERNO, démissionnaire, et ce à compter du 31 décembre 2020.

Pour avis, Le Président.

N° 60

AVIS

Par décisions de l'associé unique du 22/03/2021 à effet au 01/05/2021, de SARL evYdence, au capital de 400.000 €, siège social : 10 Rue Minos, 34970 LATTES, immatriculée 429 582 109 RCS MONTPELLIER, ayant pour gérant M. Fabrice CLAPIER demeurant 10 Rue Minos, 34970 LATTES, a :

- décidé de transférer le siège social à Résidence Alpana di Vetta II - Lot 07 - La Trinité - 20137 Porto-Vecchio.

- décidé une augmentation du capital social de 700.000 € par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : Capital social : 400.000 €

Nouvelle mention : Capital social : 1.100.000 €

- décidé une extension de l'objet social aux activités de prise de participations dans des sociétés ayant elles-mêmes pour objet l'acquisition de biens pour se constituer un patrimoine, le gérer et organiser sa transmission. Les articles 4, 7 et 2 des statuts ont été modifié.

La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 61

DAYSSOL MARRAZZO

SCI au capital de 2 €

Siège social : Rés Apollonie

Route de St Antoine - Bât A

RDC - 20200 Bastia

RCS 894 724 871 Bastia

Le Gérant, en date du 23/03/2021, a décidé de modifier le capital social pour le porter à 100 €.

Mention au RCS de Bastia.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 62

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date du 03.03.2021 fait à BASTIA [20600], enregistré au Service des Impôts de Bastia le 15.03.2021, dossier 2021 00010187 référence 2B04P31 2021 A 00416, Monsieur José Noël CASTELLANA, demeurant BIGUGLIA [20620], route du village, Résidence U Palazzu 4. Né à BASTIA [20200] le 11 janvier 1967. Marié sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage préalable à son union avec Madame Nicole Antoinette Jeanne GALEA en date du 27 août 1988 à la Mairie de BASTIA (Haute-Corse). Immatriculé sous le numéro 430 142 638.

A donné en location-gérance à :

La Société dénommée « TRANSPORT CASTELLANA TAXI », société à responsabilité limitée, au capital de 1.000,00 €uros, dont le siège social est situé à BIGUGLIA [20620], route du village, Résidence U Palazzu 4, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, représentée aux présentes par son gérant et associé unique, Monsieur José Noël CASTELLANA. L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de transports routiers, service de transport de voyageurs, transport d'enfants, d'handicapés C.D.A.V, activités accessoires situé à BIGUGLIA [20620], route du village, Résidence U Palazzu 4.

Pour une durée d'une année à compter du 03.03.2021 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds dont il s'agit seront achetées et payées par le locataire-gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au locataire-gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile à BIGUGLIA [20620], route du village, Résidence U Palazzu 4.

Pour unique avis signé, M. José Noël CASTELLANA, Représentant de la Société, TRANSPORT CASTELLANA TAXI, Locataire-gérant.

N° 63

AVIS

La location gérance du fonds de commerce de Débit de boisson sis et exploité au Rue Bastion de France, 20137 PORTO-VECCHIO confiée par acte ssp en date du 01/04/2017 par Mme ANDRIETTI Eugénie, demeurant 3 Rue Abbatucci, 20137 PORTO-VECCHIO RCS 046 410 965 à M. MONNIER Alain Rue Pierre Andreani, Route de Bastia, 20137 PORTO-VECCHIO RCS 829 411 495, a pris fin le 30/03/2018 par sa résiliation par acte SSP en date du 30/03/2018.

N° 64

AVIS

La location gérance du fonds de commerce de sis et exploité au Rue Bastion de France, 20137 Porto-Vecchio confiée par acte ssp en date du 15/05/2017 par Mme ANDRIETTI Eugénie, demeurant 3 Rue Abbatucci, 20137 Porto-Vecchio RCS 046 410 965 à M. MONNIER Alain Rue Pierre Andreani, 20137 Porto-Vecchio RCS 829 411 495, a pris fin le 29/03/2021 par sa résiliation par acte SSP en date du 29/03/2021.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE n° 02/2021-1

FAISANT SUITE À UNE DÉCLARATION D'INFRUCTUOSITÉ

1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO
Hameau de Guaitella
20200 Ville di Pietrabugno
Tél : 04.95.32.88.32, 9
Fax : 04.95.32.66.11,
Adresse internet : <http://www.pietrabugno.com>.
Courriel : mairie@pietrabugno.com

2 - MODE DE PASSATION : Le présent marché est passé en vertu des dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique, régissant la procédure adaptée.

3 - OBJET DU MARCHÉ : Marché de Travaux "Restauration et de mise en valeur de la Nivera de Bocca Pruna" se rapportant au Lot n° 1 Gros œuvre.

4 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUREMENT DES OFFRES : Se référer au règlement de la consultation.

5 - ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.

6 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :

Mairie de Ville-di-Pietrabugno
Hameau de Guaitella
20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO.

Service à contacter : Service des Marchés publics 04 95 32 88 32.

Courriel : marchéspublics@pietrabugno.com.

7 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE TECHNIQUE :

Toutes les questions doivent obligatoirement être posées par le/les candidats sur le profil acheteur <https://www.marchés-sécurisés.fr>.

La maîtrise d'œuvre est assurée par l'Atelier ARC, architecture et patrimoine SPRL 123 rue du relais - 1050 Ixelles - N° BCE : [BE] 0690.925.258,

8 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES :

Les offres doivent être déposées par voie électronique sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.

9 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au 14 AVRIL 2021 - 12 h 00.

Le Maire,
Michel ROSSI.

AVIS DE MARCHÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COMMUNE DE ZILIA
MAIRIE - 20214 ZILIA
Tél : 04 95 62 71 59
Email : mairie.zilia380@orange.fr

Objet du marché :

Réhabilitation du Bâtiment Communal Mairie et École

Procédure de passation :

Procédure adaptée

Documents justificatifs à produire dans le cadre de la candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat).

Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Ils comprendront ou seront complétés par les éléments prévus aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, intervenant pour la sélection des candidatures. Ces éléments sont énumérés au règlement de la consultation.

Critères de sélection des candidatures :

Garanties et capacités techniques et financières, Capacités professionnelles

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dessous avec leur pondération :

1. La valeur technique : 40%
2. Le prix des prestations : 40%
3. Les Délais : 20%

Date limite de réception des offres :

Le 3 Mai 2021 à 14h00 [A voir avec les délais mini pour une procédure adaptée]

Délai de validité des offres :

120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel à la concurrence via le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Modalités et Adresse de remise des plis :

Les soumissionnaires doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire.

Le support papier [réservé à la « copie de sauvegarde »] est à adresser à :

Monsieur le Maire
Mairie de ZILIA - 20214 ZILIA

Pour les modalités de retrait des documents et de remise des plis électroniques, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'instruction des recours :

Tribunal Administratif - Chemin Montepiano - 20200 BASTIA

Tél : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55

Date d'envoi à la publication : Le 29 Mars 2021 à 14h00

Le Maire,

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 678 - 20601 BASTIA - Cedex
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29
mèl : direction@oehc.fr
web : <http://www.oehc.fr>

L'avis implique un marché public

Objet : Barrage d'Alzitone - Remise à niveau d'auscultation et de drainage du dispositif

Référence acheteur : 2021-018-S1

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

Code NUTS : FRM02

Description : Les travaux consistent :

Modification et réfection des massifs de tête de piézomètres ;

- Forage et réalisation de huit nouveaux piézomètres ;

- Neutralisation de puits de forage ;

- Travaux sur les puits de décompression ;

- Réfection de capots de regard ;

- Contrôle de capteur de pression interstitielle et de l'appareillage de mesure ;

- Déplacement de l'échelle limnimétrique sur la passerelle d'accès à la surverse.

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Conditions relatives au contrat :

Financement : Le financement de l'opération est assuré par le budget d'investissement de l'OEHC.

Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique, par virement administratif, dans le délai global de paiement de 30 jours conformément aux dispositions de l'article R2192-10 du Code de la Commande Publique, au compte ouvert au nom du titulaire indiqué au présent marché à partir de son RIB ou RIP original.

Conditions de participation :

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature

- Habilitation du mandataire par ses co-traitants. [disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>]

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. [disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>]

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

5% Performance en matière de protection de l'environnement

20% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

20% Organisation, qualification et expérience du personnel

55% Prix

Remise des offres : 16/04/21 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Envoi à la publication le : 26/03/21

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>



LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulegales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010



Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

DERNIERES MINUTES

N° 68

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547

du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 3 juillet 2015,

Madame Agathe Marie VENTURINI, en son vivant Retraitée, veuve de Monsieur André GAUDIN, demeurant à VICO [20160] EHPAD Jeanne d'Arc. Née à ORTO [20125], le 7 décembre 1927. Décédée à VICO [20160] [FRANCE], le 18 février 2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître MATIVET Jean-François, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée «Jean-François MATIVET et François-Mathieu SUZZONI», titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO, 7 cours Napoléon, le 3 novembre 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Dominique ALEXANDRE, notaire à VICO [20160], référence CRPCEN : 20012, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, savoir à partir du 06/11/2020.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis,
Le Notaire.

N° 69

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 23/03/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan de Redressement et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Zagnoli Martini Rose
"Restaurant du Chef de Gare"
Gare de Vizzavona
20219 Vivario

Activité : Restaurant
RCS Bastia : A 322 227 448, 2012 A 91
Date de cessation des paiements :
23/06/2020

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 70

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547

du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 24 mars 2011, Madame Jérôme BIANCUCCI, en son vivant retraitée, demeurant à AJACCIO [20090] RESIDENCE DES GOLFES-Galleria Rue Martin BORGOMANO, née à CUTTOLI-CORTICCHIATO [20167], le 6 janvier 1922, célibataire, non liée par un pacte civil de solidarité, décédée à AJACCIO [20000], le 12 janvier 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Henri PINNA, Joseph MELGRANI, Paul CUTTOLI et Louis-Valéry VERGÉOT», titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [20000], 6 Boulevard Sylvestre Marcaggi, le 25 mars 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Paul CUTTOLI, notaire à AJACCIO, référence CRPCEN : 20002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 71

ARENA CIPINIELLU

Société Civile Immobilière

Au capital de 3000 €

Siège social : 15, Les Hauts de Baracci

20113 Olmeto

RCS : Ajaccio 802 763 979

Par décision de l'AGO du 01/03/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. JIMBERT Patrick, 15 les Hauts de Barracci - 20113 OLMETO, et fixé le siège de liquidation au siège social ou seront également notifiés actes et documents. Mention au RCS d' Ajaccio.

N° 72

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 23/03/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a Modifié le Plan de Redressement de :

El Qarda Abderrazzak
Immeuble Fontanella - Bât A
20232 Oletta

Activité : Maçon

RM : N°444 457 121

Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL BRMJ
[Me Bernard ROUSSEL]
RN 193 - Lieu-dit Canale
20600 Furiani

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 73

LA FAMILIALE

S.C.I en liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : Route de Porra

Murtonu, 20137 Porto-Vecchio

RCS Ajaccio 509 212 700

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'AGE réunie le 31/12/2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mme Marie-Hélène MARTIN (épouse GRAZIANI), demeurant Route de Porra, Murtonu, 20137 PORTO-VECCHIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Route de Porra, Murtonu, 20137 PORTO-VECCHIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d' Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 74

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans l'INFORMATEUR CORSE du 26/03/21, N°6866, concernant l'achat d'un fonds artisanal entre M. DA SILVA GOMES et la société ART PROJECTION, Il fallait lire 7, Rue Marengo - Ajaccio [20000],

Au lieu de Lieu-dit Fontanaccia - 20167 Cuttoli-Corticchiato.

Pour Avis,

N° 75

S.A.S TORNERO

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 €

41, Rue Marechal Juin

20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30.03.2021, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : TORNERO

Capital Social : 1000 Euros

Siège Social : 41 Rue Maréchal Juin - 20137 Porto-Vecchio

Forme : SAS

Durée : 99 ans

Objet : Restauration rapide, vente sur place et à emporter.

Présidence : Mme TARAS Francesca. Née le 30.10.1986 à Oristano (Italie), demeurant : Les Terrasses de Vignola - 20137 Porto-Vecchio, de nationalité Italienne. Célibataire

Immatriculation : Au greffe du Tribunal de Commerce d' Ajaccio.

Pour Avis,
La Présidente.

N° 76



Cabinet d'Avocat

Sébastien SEBASTIANI

11, Bis Avenue Jean Zuccarelli

20200 Bastia

avocat@sebastiani.fr

Casa per Tutti

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 100 euros

Siège social : 775, Avenue de Valrose

20290 Borgo

881 531 016 RCS Bastia

RECTIFICATIF AVIS DE PUBLICITE

DU 26-03-2021

Il fallait également lire : Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 08/02/2021 :

Monsieur Frédéric ANZIANI. Né le 31/08/1970 à Marseille, de nationalité française, demeurant 13 Rue Claude PAPI, 20600 Bastia

Est désigné Directeur Général, pour une durée illimitée, lequel déclare accepter cette mission.

Pour avis,



N° 77

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 23/03/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a Modifié le Plan de Redressement de :

Le Bato Ivre [SARL]
7, Boulevard Wilson
20260 Calvi

Activité : Restauration, débit de boissons, licence Quatre

RCS Bastia : B 530 995 083, 2011 B 140

Commissaire à l'exécution du plan :

Me Michel CHAVALUX
90, Boulevard Flandrin
75116 Paris 16

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 78

AVIS

L'assemblée générale ordinaire du 1er janvier 2020 de la SARI FC NUMBER ONE au capital de 4000 euros dont le siège social est sis Ancien Garage Saviem - Rn 193 à Borgo [20290] et immatriculée au RCS BASTIA sous le 491 882 684, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation conventionnelle avec effet du 1er Janvier 2020, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Constant FILIPPI demeurant Ancien Garage Saviem - Rn 193 à BORGIO [20290] et fixé le siège de la liquidation Ancien garage Saviem - Rn 193 à Borgo [20290].

N° 79

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 23/03/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a Modifié le Plan de Redressement de :

Borgo Nettoyage Industriel

et Commercial

"B.G. Nett" [SARL]

Immeuble Les Mimosas

Folelli - 20213 Penta di Casinca

Activité : Nettoyage courant des bâtiments

RCS Bastia : B 390 103 760, 93 B 39

Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL DE SAINT RAPT

ET BERTHOLET

75, rue Paul Sabatier

13090 Aix en Provence

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

N° 80

LA FAMILIALE

S.C.I. en liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège de liquidation : Route de Porra

Murtonu, 20137 Porto-Vecchio

RCS Ajaccio 509 212 700

**AVIS DE CLÔTURE
DE LIQUIDATION**

L'Assemblée Générale réunie le 31/12/2020 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Marie-Hélène MARTIN (épouse GRAZIANI), demeurant Route de Porra, Murtonu, 20137 PORTO-VECCHIO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,

Le Liquidateur.

N° 81

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 23/03/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Pataca [SARL]

Lieu-dit La Sauvagine

RN 193

20290 Borgo

Activité : Vente d'articles de sport

RCS Bastia : B 793 024 001, 2013 B 255

Date de cessation des paiements :

11/03/2021

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

(Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA)

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

N° 82

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 23/03/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a Modifié le Plan de Redressement de :

SARL Rovere Louis [SARL]

Lieu-dit Sainte Marie

20253 Patrimonio

Activité : Restauration

RCS Bastia : B 477 657 407, 2004 B 194

Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL BRMJ

(Me Bernard ROUSSEL)

RN 193 - Lieu-dit Canale

20600 Furiani

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

N° 83

SELVIA

Société Civile Immobilière

Au capital de 1.500,00 euros

Siège social : Résidence Parc Monceau

Lieu-dit "Paratoggio", Le Fango

20200 Bastia

495 114 910 RCS Bastia

**AVIS DE DISSOLUTION
ANTICIPÉE**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25.09.2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 25.09.2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Adamastor DE CAMPOS LACERDA demeurant Résidence Les Terrasses du Belvédère, Allée des Oliviers 20200 VILLE DI PIETRABUGNO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Résidence Parc Monceau, Lieu dit "Paratoggio", Le Fango, 20200 BASTIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE****SUR PLACE****OU PAR TELEPHONE**

N° 84

**GIRA MONDU**

SAS au capital de 5 000 €

Siège social : 8, Rue des Terrasses,
20200 Bastia**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date à BASTIA du 19/02/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : GIRA MONDU

Siège : 8, Rue des Terrasses, 20200 Bastia

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5000 €

Objet : Galerie d'art, négoce de produits artisanaux et locaux. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. GRIFFI Etienne, demeurant Rce Impériale Bt 3 - Falconaja - 20600 Bastia

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RCS de Bastia.

N° 85

CALVI PHONE SERVICE

SARL au capital de 1.000 €

Siège social : Chez Mme CLAPAREDE

Residence Certali, Bât A

Boulevard Pierre Pasquini

20220 Île-Rousse

807 629 571 RCS de Bastia

Le 03/08/2018, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 03/08/2018.
Radiation au RCS de Bastia.**Corsicorrection.com****Ecrivain public :**

- Aide au courrier
- CV
- Cours informatique
- Poème
- Aide aux devoirs
- Biographie
- Aide au dépôt INPI

Orthographe, grammaire :

- Cours, formations
- Correction de mémoires, thèses, manuscrits, rapports de stage...
- Prépa Certificat Voltaire®

contact@corsicorrection.com**07 83 02 34 71**

INSERTION DES JEUNES DIPLÔMÉS

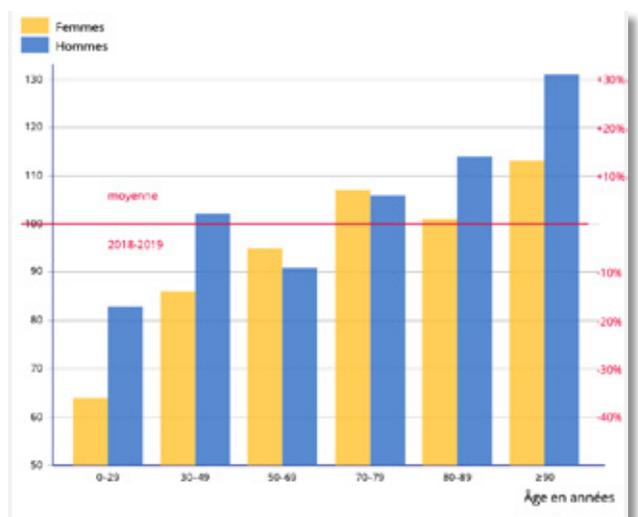
Première promotion corse du dispositif Sésame jeune talents

L'Association pour l'emploi des cadres (Apec), conseille les entreprises en leur proposant des services pour optimiser leurs recrutements et la gestion de leurs compétences internes. Elle accompagne les cadres tout au long de leur parcours professionnel ainsi que les jeunes diplômés. Son observatoire de l'emploi des cadres a pour but d'analyser et anticiper les évolutions et grandes tendances du marché de l'emploi cadre. Implantée en Corse depuis bientôt deux ans, elle y déploie à partir du 2 avril le dispositif Sésame jeunes talents. Il s'agit d'une opération de mentorat en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, créée en 2016, à l'initiative de la délégation régionale Provence-Alpes Côte d'Azur et Corse de l'Apec. Elle met en relation des chefs d'entreprise, des cadres dirigeants ou des décideurs institutionnels avec des jeunes diplômés (à partir de Bac +3) accompagnés par l'Apec. Pour cette première édition corse, dont le parrain d'honneur est Pierre Antoine Villanova, directeur général de Corsica Linea, l'Apec a mobilisé 15 acteurs économiques locaux (chefs d'entreprise, élus, institutionnels, cadres dirigeants, etc.) parrains et marraines bénévoles engagés aux côtés de 15 jeunes diplômés issus du territoire. Ces binômes vont, durant les 6 à 8 mois de l'opération, se rencontrer, échanger et travailler conjointement, à raison au minimum d'un rendez-vous par mois. Le rôle des mentors, explique Martial Moretti, consultant relations entreprises Apec Corse «consistera à aider les jeunes à consolider un projet professionnel en cohérence avec le monde du travail et de l'entreprise, à s'insérer rapidement en leur donnant des conseils pertinents, en leur partageant leur réseau et en leur offrant une relation de proximité «décloisonnante» et facilitante. Ils seront épaulés par Diane Bedu, consultante de l'Apec, qui accompagne les jeunes dans la recherche du premier emploi». ■ AN

COVID-19

La mortalité régionale en hausse en 2020

Comme au plan national, la Corse a connu un surcroît de décès l'an passé, en grande partie imputable aux conséquences directes mais aussi indirectes de la pandémie de la Covid-19: 3396 résidents corses sont décédés, ce qui, note l'Insee, constitue «un niveau record au regard de ces 50 dernières années». Cela représente en effet 219 décès de plus par rapport à la moyenne des années 2018 et 2019, soit une hausse de 6,9 %, «alors que la mortalité augmentait en moyenne de 1,1 % au cours des cinq années précédentes». La surmortalité en Corse reste cela dit en-deçà de la moyenne métropolitaine (+ 9,6 %) et de celles enregistrées dans certaines autres régions: + 19,6 % pour l'Île-de-France, + 16,0 % en Auvergne-Rhône-Alpes et + 13,4 % dans le Grand Est. Mais bien au delà de ce qui a pu être enregistré dans les régions les moins concernées telles que la Bretagne (+ 0,9, %) et la Nouvelle-Aquitaine (+ 2,5 %). Les effets de la première vague ont été moins sensibles dans l'île que sur le continent avec 44 décès supplémentaires par rapport à la moyenne 2018 - 2019 entre le 1er mars et le 30 avril 2020, soit + 8,1 % contre une moyenne métropolitaine de + 22,3 %. La surmortalité liée à la première vague a concerné uniquement la Corse-du-Sud qui, avec 66 décès supplémentaires (+ 26,7 %) se situait au-dessus de la moyenne nationale tandis qu'en Haute-Corse le nombre de décès reculait (- 7,4 %). En revanche, après une accalmie à partir de mai, dès début octobre l'île a connu un nouvel épisode de surmortalité, plus long et qui a occasionné plus de décès que le premier: 143 décès supplémentaires entre le 1er octobre et la fin 2020 par rapport à la moyenne 2018 - 2019 (+ 18,5 %). Cette fois, les deux départements insulaires ont enregistré une hausse des décès, la Corse-du-Sud restant la plus concernée avec 77 décès supplémentaires (+ 20,8 %) contre 67 en Haute-Corse (+ 16,5 %). ■ AN



Source: Insee flash Corse N° 59, En lien avec la COVID, la mortalité en Corse en hausse de 6,9 % en 2020, par Arnaud Huyssen et Rémi Malleville (Insee)

Les chiffres de la semaine

10

millions d'euros en deux ans (2021 et 2022). C'est le montant global de l'aide exceptionnelle destinée à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales, dont la création a été votée, le 15 mars dernier, par le conseil d'administration du Centre national du livre (CNL). Le taux de concours du CNL aux projets soutenus varie de 15 % à 30 % et le montant de la subvention allouée sera compris entre 1500 et 30 000 euros

Les chiffres de la semaine

81 %

des Français se déclarent lecteurs, selon les résultats 2021 du 4^e baromètre bisannuel «Les Français et la lecture» conduit par Ipsos, soit 7 points de moins par rapport à 2019. La baisse du lectorat concerne près de la moitié des genres littéraires, surtout les livres pratiques, la BD, les beaux livres ou les livres pour enfants. Seuls les livres de reportages d'actualité sont en hausse. 57 % des Français disent (-12 points par rapport à 2019) avoir envie de lire plus de livres.

Les chiffres de la semaine

4 479 159

euros de promesses de dons recueillies pour le Sidaction 2021 qui s'est déroulé du 26 au 28 mars. Un chiffre proche du record de 4,5 millions d'euros atteint en 2019. En 2020, près de 1,5 million d'euros de promesses avaient été réunis. En 2019, selon l'Onusida, 38 millions de personnes dans le monde, dont 1,8 million d'enfants vivaient avec le VIH. L'association Sidaction a alerté sur une baisse des dépistages liée à l'épidémie à Sars-CoV-2.

L'Odarc lance la marque Lignum Corsica

Une filière bois proche du néant. Un comble pour l'île la plus boisée de Méditerranée. La Corse compte 500 000 hectares de forêts dont 150 000 publics appartenant aux communes et à la Collectivité de Corse. Depuis plusieurs années, l'objectif est de relancer, pour ne pas dire lancer véritablement cette filière après un passé riche qui aujourd'hui semble bien lointain. L'Office du développement agricole et rural de la Corse (Odarc) souhaite mettre en place une marque déposée, Lignum Corsica, et inscrire le bois local dans une démarche de certification. Le travail mené depuis trois ans par l'Odarc vient d'aboutir à la reconnaissance du cahier des charges de cette certification par le Comité français d'accréditation (Cofrac). Un cahier des charges qui s'articule autour de quatre critères : la traçabilité des essences [pin laricio, pin maritime et feuillus tels que chêne vert et châtaignier], la transformation du bois par des entreprises locales, l'affichage d'un indice de résistance du bois sur un classement selon ses caractéristiques mécaniques et la méthode employée pour son séchage. Une dernière étape de contrôle doit encore être franchie d'ici la fin de l'année pour voir la mise en place de cette certification. L'objectif est que les entreprises insulaires spécialisées dans la sylviculture l'obtiennent. Pour l'Odarc, il s'agit là d'une mise en valeur d'un produit et d'un savoir-faire. La marque Lignum Corsica est proche de ce qui se fait notamment dans le monde agricole pour mettre en avant certains produits et faciliter leur commercialisation. Il ne faut pas perdre de vue, que l'objectif est économique. Aujourd'hui, la Corse importe, selon l'Odarc, pour 25 millions d'euros de bois chaque année, avec une production locale plus que limitée et concentrée autour du bois de chauffage. La certification doit permettre d'intégrer dans les appels d'offres pour les chantiers publics, l'utilisation des bois insulaires et ainsi dynamiser la filière et inciter les entreprises du secteur à véritablement relancer la filière bois insulaire, explique l'Odarc qui précise que la tâche est encore longue et que la création de cette certification est un petit pas. L'objectif est de structurer la filière bois et des études sont également en cours pour connaître l'état du marché avec, en ligne de mire, faire en sorte que la Corse exploite pleinement, dans une logique de développement durable, les centaines de milliers d'hectares qui la recouvrent. ■ JE

ÉLEVAGE DE CHIENS DE RACE

Le yorkshire l'emporte sur le cursinu

La Corse a la particularité de compter une race canine patrimoniale reconnue en 2003 par la Société centrale canine (SCC), le cursinu, présent dans l'île depuis le XVI^e siècle. Ce chien rustique et polyvalent, très dévoué envers ses maîtres, capable de s'adapter à diverses situations mais nécessitant tout de même de pouvoir prendre de l'exercice ne serait pas, cela dit, le chien de race le plus prisé en Corse. Du moins pas si on se réfère aux chiffres de l'élevage canin et plus particulièrement aux résultats du Livre des origines français (Lof) que rapporte Adocom pour l'année 2020 : à l'échelle nationale, 245553 chiots de race ont été inscrits au Lof, tenu par la SCC. Et pour la troisième année consécutive, avec 16782 naissances inscrites au Lof sur le territoire, le berger australien s'adjuge le haut du podium, suivi du staffordshire bull-terrier ou staffie (12221 inscriptions) puis du berger (12144 inscriptions). La Corse a quant à elle la particularité d'être la seule région où dominant les naissances de Yorkshire terrier inscrites au Lof, (86 inscriptions l'an passé), suivi du setter anglais (71 inscriptions), alors qu'au plan national ces deux races se classent respectivement à la 18^e et la 10^e. Le berger australien ferme la marche avec 67 inscriptions. Et le cursinu, dans tout ça ? La Corse a enregistré 42 inscriptions de chiots cursini en 2020 alors qu'au niveau national 133 chiots de cette race ont été inscrits. ■ AN

PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE

La Macif et le Crous de Corse se mobilisent

Alors que la crise sanitaire, économique et sociale continue de sévir, les étudiants constituent une population particulièrement vulnérable : ils rencontrent souvent de grandes difficultés pour financer leurs études et leur quotidien ou accéder aux soins élémentaires. En Corse, environ 200 étudiants sont en situation de forte précarité et le Crous de Corse enregistre un accroissement de la précarité indéniable. Aussi la Macif et le Crous de Corse se mobilisent pour soutenir les étudiants de l'Université de Corse en organisant une collecte de produits de toilette et d'hygiène (savon, dentifrice, shampoing, etc.) sur différents lieux : Macif Furiani et Macif Ajaccio (du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13h30 à 17h30) ; local de l'Aiutu Studentinu à Corte (de 15 heures à 18h30 les mardi, jeudi et dimanche) ; collège de Montesoro à Bastia (de 8h30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures) ; mairie et mairie annexe de Vescovato (de 8h à 12h et de 14h à 16h du lundi au vendredi). ■ AN

Les chiffres de la semaine

668 800

décès, toutes causes confondues, survenus l'an dernier en France soit 55 500 de plus qu'en 2019 (+9,1%) a indiqué l'Insee le 29 mars. Une hausse de la mortalité, liée à la Covid-19 qui n'avait pas été enregistrée en France depuis 70 ans. Le nombre de décès associés à la première vague de l'épidémie est évalué entre 25 000 et 30 000. L'espérance de vie a reculé de 6 mois pour les femmes et 7,2 mois pour les hommes par rapport à 2019.

Les chiffres de la semaine

73 %

des Français consommeraient au moins une fois par mois du bio, et 13 % tous les jours, selon les résultats du 18^e baromètre de l'Agence bio sur la consommation et la perception des produits biologiques en France. S'agissant des motivations, le critère de la santé reste dominant, à 61 % et chez les plus jeunes, la protection de l'environnement monte en puissance : ils sont 62 % à consommer bio pour cette raison contre 48 % des consommateurs bio.

5,8

millions de ménages en France éligibles à l'octroi d'un chèque énergie pour l'année 2021, contre 5,5 millions en 2020, a indiqué le ministère de la Transition écologique. D'un montant moyen de 150 euros, ce chèque permet aux ménages modestes d'avoir une aide pour payer leurs factures d'énergie ou pour faire leurs travaux de rénovation énergétique. Pour la région Corse, 31 970 ménages sont concernés, pour un montant total de 4 764 387 euros

UN INÉLUCTABLE « COUP DE VIEUX » ?



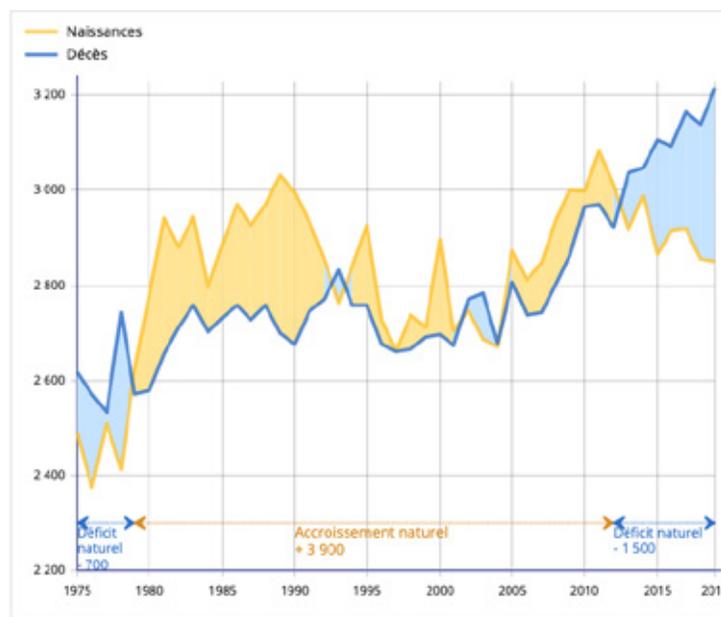
En 2019, pour la 7^e année consécutive la Corse présentait un solde naturel négatif, indique l'Insee. Alors que le nombre de femmes en âge de procréer, toujours plus important, ne compense pas la baisse du taux de natalité, les décès augmentent du fait du vieillissement de la population. Au vu de cette tendance, d'ici 2050, la Corse pourrait être la région métropolitaine ayant le moins de jeunes et le plus de seniors

Entre 1979 et 2012, la Corse était en phase d'accroissement naturel, l'augmentation des naissances engagée à la fin des années soixante-dix et la stabilisation des décès lui permettant de connaître une période d'excédent naturel : + 3 900 personnes en 24 ans. Tout a changé en 2013. Si, sur les dernières décennies, l'île a connu une forte croissance démographique, plus rapide que sur le continent, depuis cette année-là, elle enregistre un solde naturel négatif. En 2019, alors que, dans l'ensemble, la France métropolitaine affichait un taux d'accroissement naturel de + 1,8%, la Corse se situait à - 1,1%. En cause, l'effet conjugué d'une baisse des naissances [- 2,2%] et d'une importante hausse des décès [+ 5,9%]. En cumul depuis 2013, le déficit naturel atteignait - 1 500 personnes (dont - 365 personnes pour 2019) un record négatif sur les 40 dernières années. Cette situation de déficit naturel en 2019 se retrouvait dans 54% des communes corse. Un quart, en majorité de petites communes, avaient un solde nul, tandis que 21% avaient un solde naturel strictement positif : principalement des espaces en périphérie des agglomérations d'Ajaccio, Bastia ou Porto-Vecchio, mais également la commune de Calvi, territoires qui accueillent plus régulièrement des actifs et leurs familles, contrairement aux zones rurales où la population est plus âgée. En 2019, 2 851 naissances ont été enregistrées en Corse, soit - 7,6% depuis 2011, avec en moyenne 29 nouveau-nés de moins par an. Ce qui, avec 8,3 naissances pour mille habitants, fait de l'île la région métropolitaine où le taux de natalité est le plus bas. Elle est de plus, depuis 1996, la région où l'indice conjoncturel de fécondité est le plus bas ; avec 141 enfants pour 100 femmes en 2019, ce sont 43 nouveau-nés de moins que la moyenne métropolitaine.

D'un autre côté, en 2019, 3 216 personnes résidant en Corse sont mortes, ce qui constituait le niveau le plus élevé depuis 1975. Cela s'explique, en partie, par un accroissement et un vieillissement de la population corse. Alors que de 1983 à 2004, la tendance était à la stabilité, les effets de l'augmentation et du vieillissement de la population se trouvant annulés par la réduction des taux de mortalité, entre 2004 et 2019, les décès se sont amplifiés, en moyenne 36 morts de plus chaque année. En 2019, l'espérance de vie à la naissance des résidents corses était de 86 ans et 5 mois pour les femmes et de 80 ans et 6 mois pour les hommes, soit pour les deux sexes 8 mois de plus qu'en France métropolitaine. En 20 ans, les hommes ont gagné 5 ans et les femmes 3 ans et 8 mois sur l'île. Au 1er janvier 2021, la Corse comptait 349 000 habitants, dont 25% de

25 ans, 51% âgés de 25 à 64 ans et 24% ayant au moins 65 ans. La Corse est la deuxième région abritant la part la plus importante de seniors, derrière la Nouvelle-Aquitaine [25%] mais aussi la deuxième, derrière la Nouvelle-Aquitaine et Paca [27%] à présenter une population plus âgée que la moyenne métropolitaine. Selon l'Insee, d'ici 2050, l'augmentation de la population insulaire devraient se poursuivre et atteindre 386 000 habitants. Mais son vieillissement progressera lui aussi. Ainsi, le nombre de moins de 25 ans reculerait de 7% pour s'établir à 80 000, celui des 25 à 64 ans diminuerait de 3% pour arriver à 172 000 tandis que le nombre de seniors devrait augmenter de 56% pour atteindre 134 000, soit 35% de la population. « La Corse serait alors la région de métropole ayant le moins de jeunes et le plus de seniors. Et bien que les progrès de la médecine et l'amélioration des conditions de vie permettent encore de faire baisser les taux de mortalité par âge, cet « effet volume des seniors » devrait peser lourd sur le nombre de décès qui devrait donc continuer à croître, rendant peu probable un revirement du solde naturel, d'autant que le nombre de femmes en âge de procréer devrait baisser à son tour. ■ AN

Source : Insee analyses Corse N°32, Le déficit naturel continue de se creuser en Corse, par Arnaud Huyssen et Rémi Malleville [Insee]



A close-up portrait of a woman with long, dark, wavy hair, looking directly at the camera. She is wearing a light-colored, textured sweater. The background is a blurred bookshelf filled with books of various colors.

NAPOLÉON ET JÉSUS: UN DESTIN MESSIANIQUE

Il y a 200 ans mourait Napoléon. Faut-il ou non commémorer l'homme et son œuvre ? Les débats sont vifs sur le sujet. Napoléon n'a jamais laissé personne indifférent et c'est sans doute une de ses principales réussites. Soucieux des traces qu'il laisserait dans l'histoire, il a marqué son temps et marque encore le nôtre. Il a construit son mythe jusqu'à se donner un destin messianique ainsi que nous le décrit Marie-Paule Raffaelli-Pasquini, docteure ès lettres, dans son livre, Napoléon et Jésus. L'avènement d'un messie, préfacé par l'académicien Jean-Marie Rouart et publié aux éditions du Cerf.

Propos recueillis par Claire GIUDICI



Photo DR

« Napoléon se pose
- comme Jésus -
en messie.
Il a d'ailleurs
soigneusement
orchestré sa
communication
en ce sens,
on peut même parler
de propagande. »

Pourquoi choisir Napoléon, sur lequel tant de livres déjà ont été écrits ?

Je ne me sentais pas prédisposée à travailler sur Napoléon avec lequel, me semblait-il, je ne partageais que le fait d'être originaire de la même île. Le sujet m'a été soufflé par un de mes directeurs de thèse, Jean-Dominique Poli, spécialiste des mythes et plus particulièrement du mythe de Napoléon. J'ai lu *Le Mémorial de Sainte-Hélène*, un livre très fort, que Jean Tulard définit comme « *le bréviaire du bonapartisme* ». Au fil des pages, on y voit comment Napoléon a construit sa légende par mimétisme avec la personnalité de Jésus. Il se pose en messie laïque pour redonner à ses contemporains la dimension mystique que la Révolution avait tenté de mettre à bas. Le terme de messie ne définit pas uniquement celui que le judaïsme désignait comme l'Oint, celui qui est pour les chrétiens le Dieu fait homme ou le Sauveur. Il désigne aussi la personne providentielle dont on attend la venue, qui est investie d'une mission. Un messie, c'est un être hors du commun qui intervient dans l'histoire pour la transformer profondément, mettre un terme à la situation de crise et montrer au peuple un idéal commun. C'est dans cet esprit que Napoléon se pose - comme Jésus - en messie. Il a d'ailleurs soigneusement orchestré sa communication en ce sens, on peut même parler de propagande. Il a choisi son iconographie : la façon dont les tableaux qui le représentent sont mis en scène révèle le lien avec les œuvres représentant Jésus. Les témoignages historiques, ses représentations dans la grande littérature, ajoutent encore sur cet aspect christique. La postérité a renforcé le mythe en le réactualisant sans cesse.

Votre cursus universitaire est philosophique et littéraire. L'histoire n'est-elle pas une affaire d'historiens ?

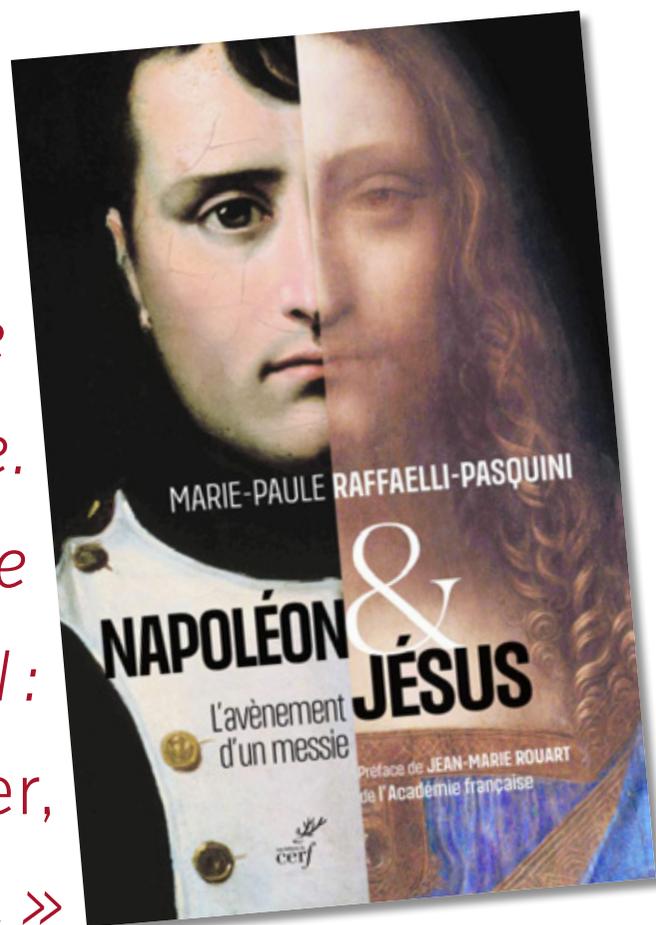
Pas uniquement. Les historiens ont une vision plus précise

et concrète des événements, des lieux, des personnages. Ils connaissent le contexte, ils ont une démarche plus scientifique. Mais il n'est pas mauvais que les philosophes, les sociologues, etc. apportent leur éclairage, qui est différent sans doute, mais dont l'intérêt est complémentaire. Napoléon est un personnage bicéphale : il y a l'histoire et il y a le mythe. Ce qui m'a intéressée, c'est le mythe et cette abstraction m'a permis de voir se dessiner la dimension messianique qui n'aurait pas nécessairement interpellé l'historien.

La polémique enfle autour de la commémoration du 200^e anniversaire de sa mort. Qu'est-ce que commémorer un personnage historique peut signifier pour que ces événements soient aussi clivants ?

Les gens confondent célébrer et commémorer. Le sens des mots, qui est si précieux pour les littéraires comme pour les philosophes, se perd et c'est dommage : célébrer, c'est mettre en valeur, proposer à l'admiration, c'est fêter. Commémorer, c'est se souvenir collectivement d'un événement, d'une personne. On commémore des moments heureux, d'autres qui sont terribles. Ne commémore-t-on pas la Shoah ? Le but est de conserver la mémoire, justement pour que ce qui est horrible ne se reproduise plus et que ce qui est bon soit préservé. Aujourd'hui, on veut faire le procès de Napoléon : on parle de ses guerres, de sa misogynie, du rétablissement de l'esclavage - qui fut sans doute une faute très grave, mais qu'il a aboli dès le début des Cent Jours. Chacun peut avoir son avis, mais juger ce qui s'est passé il y a 200 ans à travers un prisme de lecture actuel est un non-sens absolu. Il faut remettre les choses dans le contexte de leur époque pour les comprendre. On ne peut que regretter le trop-plein d'émotions et les « *discussions de comptoir* » qui fleurissent sur les réseaux sociaux, allant jusqu'à des insultes dont même Jean Tulard a été victime.

« Il a comblé un manque.
 Il a restauré
 une sacralité politique
 et religieuse de référence.
 Il a repris à son compte
 les mots de Machiavel :
 « Gouverner,
 c'est faire croire ». »



Napoléon a, sa vie durant, travaillé son image pour laisser une trace dans l'histoire. Au regard de l'actualité, y a-t-il réussi?

Il a laissé bien des choses qui marquent encore notre quotidien: le Code civil, les lycées, la Légion d'honneur, le corps préfectoral, le Conseil d'État, la Banque de France, etc. La liste est longue! Mais la meilleure preuve qu'il a réussi, c'est que 200 ans après, il déchaîne encore les passions. Il y a cette année d'autres commémorations de personnages également très importants. On commémore le 700^e anniversaire de la mort de Dante, le 400^e anniversaire de la naissance de La Fontaine, le 200^e anniversaire de la naissance de Baudelaire... Mais c'est Napoléon qu'on retient. Il a définitivement marqué l'histoire de son empreinte. Il fascine toujours autant: soit on l'adore, soit on l'abhorre, mais il ne laisse pas indifférent.

Tout comme ce Napoléon christique, d'autres hommes politiques, leaders charismatiques au sens où l'entend Max Weber, ont poussé très loin le culte de la personnalité. Souvent (c'est le cas des principaux dirigeants communistes), ils sont arrivés après que le divin ait été remis en question.

Quand le ciel est vide, quand on l'a expurgé de tout lien au divin, ils viennent rétablir une présence tutélaire. Napoléon est arrivé après la période de déchristianisation de la révolution française. Il a comblé un manque. Il a restauré une sacralité politique et religieuse de référence. Il a repris à son compte les mots de Machiavel: « Gouverner, c'est faire croire ». Il a construit ce qu'on appellerait son storytelling, imbriquant par anamorphose l'image du Christ et la sienne. L'osmose entre le culte de sa personne et la liberté des cultes restaurée dans le cadre du Concordat est telle qu'on fêtait la saint Napoléon le 15 août, jour de sa naissance, et qu'on lui dédiait des ex-voto. Dans sa vision messianique, considérant que la Révolution était « finie », c'est-à-dire achevée, parfaite, il est venu incar-

ner les idées nouvelles qu'elle portait, mettre en œuvre des valeurs, un nouvel ordre social.

L'aspect le plus christique de sa vie, n'est-ce pas la trahison des siens et sa mort à Sainte-Hélène?

Indéniablement. Il disait que sans la crucifixion, le Christ ne serait pas Dieu et c'est à Sainte-Hélène que les portes de l'éternité se sont ouvertes à lui. Il y a vécu son Golgotha, dans la souffrance physique et dans la souffrance morale d'avoir été trahi, dans l'ennui face au vide des heures qui s'égrènent, puis dans la mort. C'est là surtout qu'il a dicté à Las Cases *Le Mémorial de Sainte-Hélène*, sa bible: il y a remplacé l'épée par la plume. Portant sa parole au-delà de lui, le Mémorial aura été sa résurrection pour le volet mythique, le Code civil restant une œuvre majeure pour le versant politique.

Sainte-Hélène se glorifie de la présence de son illustre prisonnier. Comment expliquez-vous que la Corse ait mis autant de temps pour se réconcilier avec Napoléon?

Le personnage n'est pas neutre, on l'a dit. Il y a des Corses qui l'adorent, d'autres qui le détestent, mais d'autres aussi qui ont l'honnêteté intellectuelle de voir qu'il fut un grand homme. On l'oppose à Paoli, alors que dans sa jeunesse, il se l'était choisi pour mentor et souhaitait le rejoindre. Il partage sa philosophie imprégnée d'idées des Lumières, il est comme lui favorable à la méritocratie et l'a montré en créant notamment la Légion d'honneur. Ce sont deux êtres à part, deux grands personnages historiques qu'on ne peut pas opposer. Chacun a son propre fonctionnement et son parcours, mais tous deux ont marqué l'histoire. De nombreux intellectuels et universitaires insulaires ont travaillé et travaillent sur ces personnages, ce qui ne peut que contribuer, s'il le fallait encore, à plus de clarté et à dépassionner le débat. ■

CARNETS DE BORD

MERKEL,

LES LIVRES

ET LA BAGUETTE

par Béatrice HOUCARD



On n'en finit pas de vouloir comparer la France et l'Allemagne dans la gestion de la crise sanitaire. Pas toujours beaux joueurs, nos dirigeants n'hésitent parfois pas à noter que, sur tel ou tel point, on a fait mieux que nos voisins. Ou à avancer des contre-vérités, comme le ministre de la Santé Olivier Véran affirmant que l'Allemagne est confinée, alors qu'elle ne l'a jamais été au sens où on l'entend en France.

Côté bilan, comme ce fut longtemps le cas en football, c'est l'Allemagne qui gagne, si l'on ose utiliser ce mot : autour de 76 000 morts pour 83 millions d'habitants. Avec 67 millions d'habitants, la France court trop vite vers les 100 000 morts. Il y a un an, la comparaison n'était pas à notre avantage : en Allemagne, pas de confinement, une population invitée à prendre l'air dans les parcs et jardins, des écoles ouvertes... mais des hôpitaux mieux équipés et préparés et une politique de tests vite mise en place. Depuis quelques mois, les Allemands ont fermé leurs écoles quand les Français choisissaient de les laisser ouvertes [jusqu'à quand ?] mais l'épidémie repart de plus belle dans les deux pays : on n'a pas fini de se disputer sur la meilleure stratégie à adopter face au Covid-19.

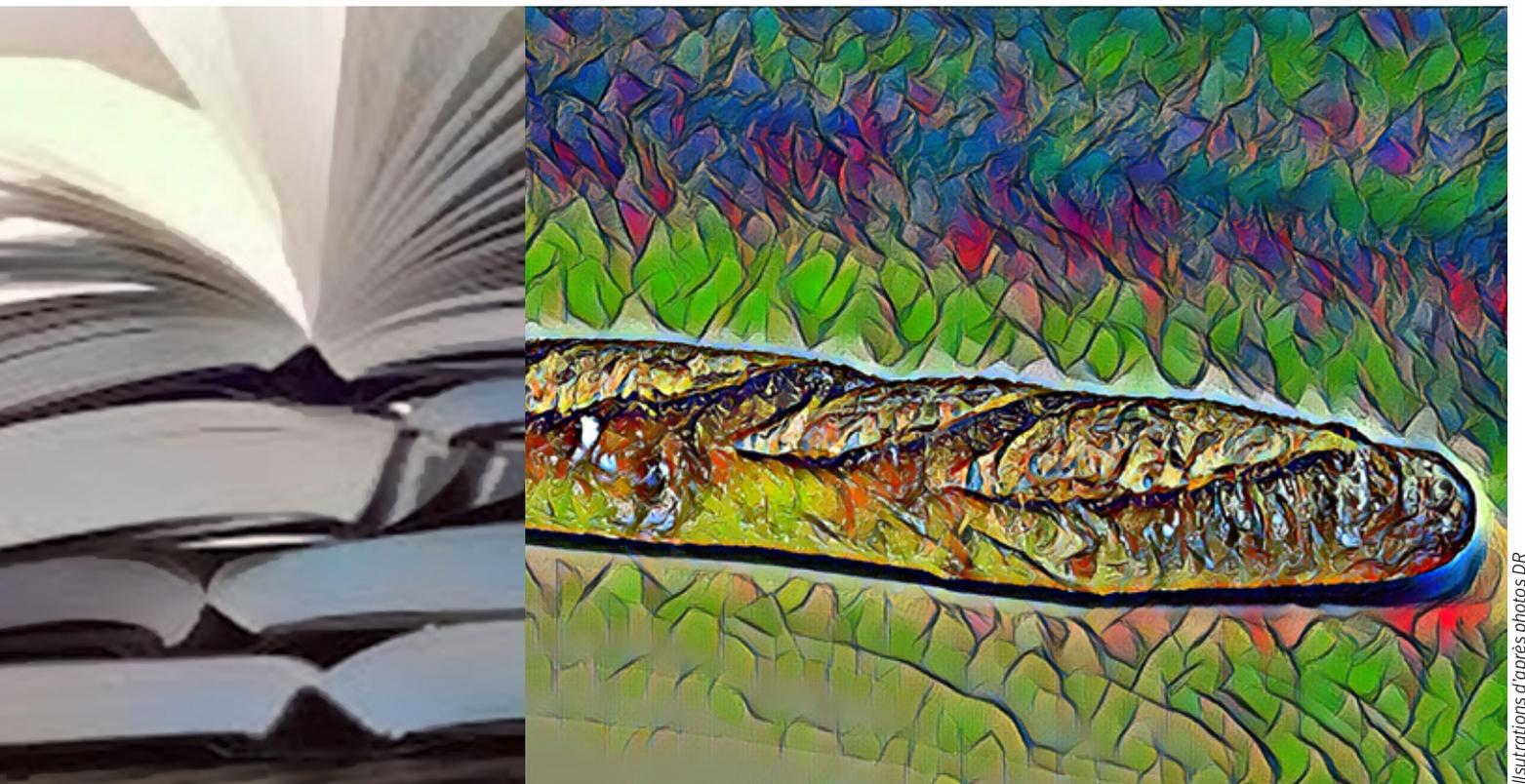
Plus intéressant : en Allemagne, pays fédéral avec seize Länder [grandes régions], la chancelière Angela Merkel ne peut rien décider sans discuter avec ceux-ci et doit demander des votes au Bundestag. Rien de tel en France : malgré des confinements localisés depuis quelques semaines, la centralisation reste le modèle, le Parlement n'a jamais eu à voter sur le sujet et le Président de la République peut en permanence tout décider tout seul. Ce n'est pas Emmanuel Macron qui est en cause, c'est la V^e République, même si l'actuel président, plus encore que ses prédécesseurs, se prélassait avec un évident plaisir dans les institutions de 1958. Mais Angela Merkel, le 28 mars, a poussé un coup de gueule [ce qui ne lui arrive que rarement] contre les Länder. Elle a fait tout ce qu'elle pouvait faire, a-t-elle déclaré en substance dans une émission de télévision, mais ce sont les patrons des Länder qui renâclent à prendre les bonnes mesures contre le virus, y compris ceux qui appartiennent comme elle à la démocratie chrétienne. En France, on voue aux gémonies la pratique institutionnelle qui

donne le pouvoir à un seul homme et on rêve de décisions décentralisées. En Allemagne, on accuse le fédéralisme et les lenteurs de la concertation avec seize Länder de mettre en danger la vie des habitants. Étrange chassé-croisé. Avec une différence de taille, qui n'étonnera personne : la chancelière est revenue en arrière sur la décision de confiner le pays pendant cinq jours à Pâques, avec notamment l'interdiction des offices religieux. La décision avait été prise après douze heures de discussion avec les patrons des Länder. Pourtant, a déclaré Angela Merkel, « *cette idée a été imaginée avec les meilleures intentions mais c'était une erreur* » car « *trop difficile à mettre en œuvre* ». Sa conclusion : « *Cette erreur est la mienne et j'en assume l'entière responsabilité [...] Je demande pardon à tous les citoyens.* » Inimaginable, jusqu'alors, du côté de l'Élysée.

UN LIVRE, SINON RIEN

C'est une tradition très française : tout responsable politique qui rêve d'avoir un destin national, ou simplement de se faire connaître au-delà de sa circonscription, sort un livre. Parfois, il l'écrit lui-même. Avec le printemps fleurissent donc les titres : dans *Pas une goutte de sang français* [Grasset], Manuel Valls tente un retour très médiatisé après un aller-retour en Catalogne qui lui a causé défaite électorale et dépression. Avant lui, il y avait eu l'arrivée en librairie de *L'ange et la bête* [Gallimard], de Bruno Le Maire, ministre en activité et sans doute insomniaque chronique car il écrit lui-même et sait écrire, et *L'engagement*, d'Arnaud Montebourg [Grasset], bel exercice d'un ministre qui a regardé de près le pouvoir et a beaucoup compris.

Anne Hidalgo, après *Respirer* en 2018 et *Le lieu des possibles* en 2019, veut récidiver prochainement avec un titre tenu encore secret. Objectif : passer de la mairie de Paris à l'élection présidentielle. L'ancienne ministre Muriel Pénicaud annonce un *En équilibre* pour le mois de mai. Avec son habituel complice Gilles Boyer, l'ancien Premier ministre Édouard Philippe sortira le 7 avril *Impressions et lignes claires* [Éditions Lattès], qui semble devoir être un modèle de « *l'art de gouverner* », annonce son éditeur. La plume brillante de ces deux inséparables devrait



Illustrations d'après photos DR

nous garantir un récit savoureux.

Avant l'élection présidentielle, Jean-Luc Mélenchon dégainera sûrement un nouvel ouvrage. Comme Bruno Retailleau, candidat au « départage » [on ne dit plus « primaire » chez Les Républicains]. En revanche, sauf surprise, Marine Le Pen devrait s'abstenir. Les « grands » éditeurs ne veulent pas l'inscrire dans leur catalogue et son autobiographie, *À contre flots* [très intéressante, d'ailleurs] est déjà disponible depuis 2011 chez Grancher et sur internet. Le seul à se faire vraiment tirer l'oreille est Xavier Bertrand, officiellement candidat pour 2022, mais que les éditeurs sollicitent en vain depuis plusieurs mois. Côté souvenirs, on va vite se plonger dans *Maintenant, je vais tout vous raconter*, de Jean-Claude Gaudin (Albin Michel) pour vérifier si l'ancien maire de Marseille dit vraiment tout sur Gaston Defferre, Bernard Tapie, Jean-Marie Le Pen et autres acteurs de la vie politique sur le Vieux-Port.

En France, tout homme politique croit porter en lui un petit écrivain qui sommeille. Mais pour un Charles de Gaulle ou un François Mitterrand, auxquels on peut ajouter les trois tomes des *Mémoires* de Valéry Giscard d'Estaing [*Le pouvoir et la vie*, formidable livre] et les ouvrages pleins d'excellents portraits signés Nicolas Sarkozy, que de petits livres qui vous tombent des mains dès la page 30. Que de livres, surtout, qui ne se vendent pas ou très mal.

Nicolas Sarkozy est devenu un phénomène de librairie: près de 200 000 exemplaires pour *Le temps des tempêtes* (Éditions de l'Observatoire) en 2020. Bruno Le Maire a dépassé les 20 000 exemplaires. Arnaud Montebourg n'en est pas loin. Mais ce sont des exceptions: la plupart des livres des politiques ne dépassent guère la moyenne de vente de n'importe quel autre livre, soit 1500 exemplaires. Et beaucoup naviguent entre 500 et 1000 exemplaires, voire sous les 500, à croire parfois que leurs auteurs n'ont même pas une famille nombreuse pour gonfler leurs ventes.

Attention, aussi, à ne pas tout confondre: Philippe de Villiers fait des cartons en librairie mais n'a pas atteint 5% aux deux élections présidentielles auxquelles il s'est présenté [4,75% en 1995 et 2,23% en 2007]. Avis à son frère, le général Pierre de Villiers,

nouveau roi de l'édition, et à Éric Zemmour, qui gonfle les audiences de CNews et cartonne en librairie: les ventes ne se transforment pas en voix par magie. Même le grand poète Alphonse de Lamartine, candidat à l'élection présidentielle de 1848, avait été battu. C'était par Louis-Napoléon Bonaparte, futur Napoléon III, lui-même auteur d'un livre, *De l'extinction du paupérisme*, dont le titre pourrait inspirer n'importe quel candidat d'aujourd'hui...

UNE BAGUETTE, S'IL VOUS PLAÎT

« C'est un produit noble et faussement simple. Il faut des années, à partir de quelques ingrédients, pour trouver sa signature, sa patte. Ce produit nous réunit et c'est à ce titre que je l'ai choisi »: ainsi s'exprimait, avant d'être rattrapée par un méchant Covid-19, la ministre de la Culture Roselyne Bachelot, pour justifier sa décision. La baguette de pain représentera la France pour entrer au patrimoine immatériel de l'Unesco. Elle était en concurrence avec les toits en zinc de Paris et la fête vinicole de l'Arbois.

La très française baguette, dont *Le Figaro* nous rappelle qu'elle doit être composée « d'une croûte croustillante et d'une mie alvéolée », pourrait ainsi prendre place, si sa candidature est retenue, avec le tissage à la main en Haute-Egypte, la course de dromadaires des Émirats arabes unis, la culture du sauna en Finlande ou le tir à l'arc traditionnel turc. En 2020, la France s'était associée à la Suisse pour faire triompher l'horlogerie. D'autres spécialités françaises sont déjà honorées à l'Unesco, dont le fest-noz breton, le repas gastronomique et la tapisserie d'Aubusson.*

Ça paraît tout simple, une baguette: de la farine, de l'eau, du sel, du levain ou de la levure. Mais on en mange parfois de si mauvaises qu'on ne peut que qualifier d'art la manière de la fabriquer. Les boulangers sont ravis, d'autant qu'il n'y a plus que 35 000 boulangeries artisanales en France, contre 55 000 en 1970, la baguette industrielle (moins bonne mais moins chère) prenant de plus en plus de place.

Le verdict ne sera connu qu'à l'automne 2022. On espère que les lauréats pourront se rendre à l'Unesco sans masque, et qu'on ne les obligera pas non plus à se couvrir le chef d'un béret pour faire encore plus « frenchy ». ■

*NDLR: on peut ajouter à cette liste le cantu in paghjella en 2009.

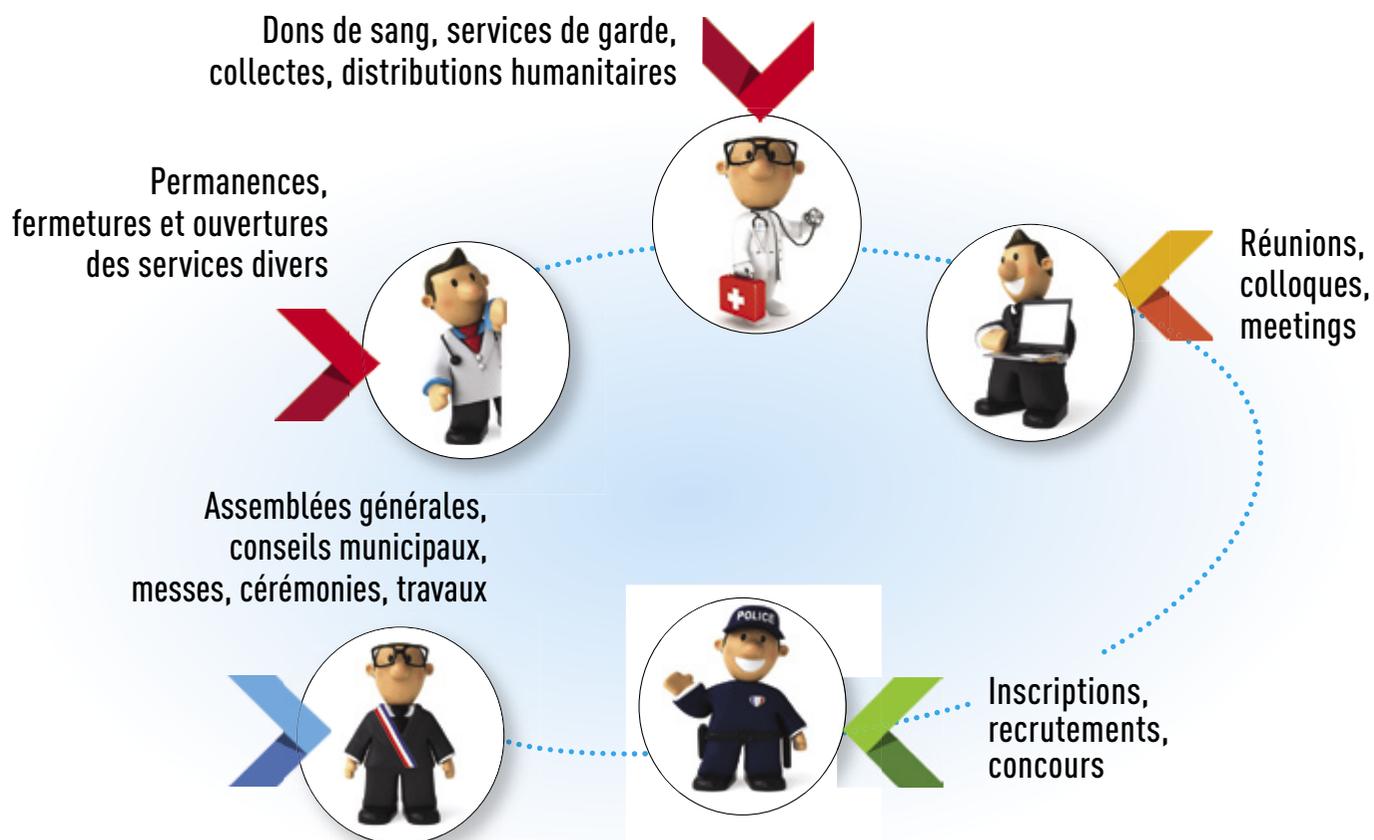
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

